

## Valcourt deviendrait le quasi-ministre de l'éducation à Ottawa

PHILIPPE DUBUISSON  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Malgré la controverse soulevée par la décision d'Ottawa de s'immiscer dans le domaine de l'éducation, le premier ministre Brian Mulroney s'approprierait à se doter d'un quasi-ministre de l'éducation en la personne de Bernard Valcourt.



Bernard Valcourt

Selon des informations de sources gouvernementales, c'est en effet au nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration, déjà responsable de la formation professionnelle, qu'incomberait la responsabilité ministérielle du dossier de l'éducation. La décision serait annoncée incessamment.

C'est à l'occasion du Discours du trône, livré lundi, qu'Ottawa a manifesté l'intention d'établir des objectifs pancanadiens en matière d'éducation, ce qui a provoqué un tollé de protestation de la part de Québec, qui accuse Ottawa d'ingérence dans un autre champ de juridiction provinciale.

« Cette nouvelle intrusion d'Ottawa est inacceptable », devait déclarer à l'unisson le ministre québécois des Affaires canadiennes, Gil Rémillard, et ses collègues responsables de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la main-d'œuvre.

Malgré ces protestations, le gouvernement fédéral a la ferme intention d'engager un débat national sur l'éducation et la formation professionnelle. Car ces secteurs, de juridiction provinciale, figurent au centre de l'offensive fédérale en matière de stratégie industrielle, qui vise notamment à adapter les compétences de la main-d'œuvre canadienne à la concurrence internationale.

« La prospérité économique est d'abord et avant tout une question de ressources humaines », dit Ottawa dans son Discours du trône.

Le ministre Valcourt travaillera en étroite collaboration avec le ministre Michael Wilson, qui a pour responsabilité d'élaborer la stratégie industrielle fédérale. M. Valcourt est le vice-président du comité politique économique et commerce, que préside M. Wilson.

### Unité et économie

La stratégie industrielle que peaufine le gouvernement fédéral est par ailleurs centrale à l'offensive qu'il prépare en matière constitutionnelle. Si Ottawa entend proposer une décentralisation du fédéralisme dans les domaines de la culture, de la langue, des communications et de l'environnement, il entend promouvoir un fédéralisme intégré en ma-

tière économique, affirment des sources fédérales.

De cette façon, le gouvernement fédéral espère convaincre la population canadienne des mérites d'un fédéralisme dit efficace, où les chevauchements seraient réduits. Cette approche à l'avantage de répondre aux craintes des provinces à majorité anglophone, qui ne veulent pas d'un gouvernement fédéral affaibli.

Aussi, il incombera au ministre responsable des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, de parcourir le pays afin de promouvoir une certaine décentralisation des pouvoirs, une réforme des institutions fédérales pour accroître le représentativité des régions et certains changements constitutionnels, tel que la reconnaissance du caractère unique du Québec.

Quant au ministre Wilson, il se fera l'apôtre d'un fédéralisme économiquement plus efficace, où le gouvernement fédéral pourra fixer des standards nationaux sur le plan de l'éducation et de la formation professionnelle et où l'abolition des barrières au commerce interprovincial serait favorisée dans le but de créer un pays davantage intégré sur le plan économique.

Déjà, le puissant lobby des grandes entreprises canadiennes, le Business Council, qui avait défendu l'accord du lac Meech et qui entretient des liens étroits avec le bureau des relations fédérales-provinciales, a commencé à promouvoir une proposition constitutionnelle qui vante les mérites d'un fédéralisme efficace, où le gouvernement fédéral doit avoir davantage les coudées franches en matière économique.

Ce n'est par ailleurs pas d'hier que le gouvernement fédéral prépare son offensive en matière de formation de la main-d'œuvre. Avec sa réforme de l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral s'est donné les moyens, soit 850 millions, pour financer davantage de projets de formation.

En janvier, Ottawa a aussi créé la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'œuvre, en collaboration avec les syndicats et les entreprises, pour le conseiller en matière de formation. Commission à laquelle le gouvernement et le secteur privé du Québec, qui défendent le rapatriement de l'ensemble des pouvoirs dans ce domaine, n'ont pas participé.

Dans le cadre des programmes existants, Ottawa consacre 433 millions à la formation professionnelle au Québec, dont quelque 175 millions sont administrés par la province par le truchement de ses Commission de formation professionnelle.

## Kim Campbell déposera un projet de loi « plus sévère » sur le contrôle des armes

MARIE-CLAUDE LORTIE  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

La ministre de la Justice, Kim Campbell, a indiqué qu'elle déposera probablement durant la semaine du 27 mai un nouveau projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Un projet plus sévère que le défunt projet de loi C-80, promet-elle encore et toujours, mais qui est attendu de pied ferme par la Coalition pour le contrôle des armes.

« La semaine prochaine je serai à Vancouver, mais après je déposerai mon projet de loi en Chambre. (...) Oui, oui, oui, ce sera plus strict que C-80 », a-t-elle lancé à la sortie des Communes hier après-midi, avant de partir en courant vers une réunion portant justement sur les dernières retouches à apporter au projet de loi, a-t-elle tenu à préciser.

Elle a aussi assuré qu'elle avait l'appui de ses collègues conservateurs, qui lui ont pourtant fait la vie dure durant la dernière session en forçant le renvoi de son premier projet de loi devant un comité spécial.

C'est pourquoi d'ailleurs, les membres de la Coalition pour le contrôle des armes, qui tenaient une conférence de presse hier à Ottawa, ne sont pas du tout convaincus que le projet de loi sera aussi sévère que ce que promet systématiquement Mme Campbell depuis plusieurs semaines.

« Je crois qu'elle, elle est sincère, mais va-t-elle avoir l'appui du gouvernement », a demandé Suzanne Laplante-Edward, membre de la coalition, mère de feu Anne-Marie Edward, une des 14 femmes qui ont été assassinées à Polytechnique.

Mme Campbell a d'ailleurs déjà fait savoir que si le projet de loi serait lui-même plus strict, la réglementation l'accompagnant ferait preuve de la flexibilité demandée par le lobby des armes — qui a trouvé de nombreuses oreilles sympathiques au sein du caucus conservateur.

Ceux qui s'opposent au resserrement du contrôle ont en outre réussi à rallier à leur cause plusieurs membres du comité des Communes chargé en novembre d'étudier le projet de loi et de proposer des amendements à la ministre. Si bien que les deux principaux avocats d'un contrôle plus sévère, la conservatrice Pierrette Venne (la seule femme membre du comité) et le néo-démocrate Ian Waddell, ont refusé catégoriquement de signer le document.

Quoi qu'il en soit, « on ne va pas les laisser faire, on est là pour de bon », a ajouté Mme Laplante-Edward, qui a maintes fois exprimé son exaspération face à la trop grande affection du gouvernement pour le lobby des armes, et sa lenteur dans le dossier. Le massacre de Poly a eu lieu il y a déjà un an et demi.

## Le remaniement ne convainc pas les électeurs

GILLES PAQUIN  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Malgré le remaniement en profondeur du cabinet de Brian Mulroney, le Parti conservateur demeure encore aussi impopulaire auprès des électeurs, qui le placent toujours au dernier rang dans les intentions de vote.

Selon un sondage Gallup effectué deux semaines après l'opération de replâtrage du Conseil des



Mme Suzanne Laplante-Edward (à droite) mère de feu Anne-Marie Edward, une des 14 femmes qui ont été assassinées à Polytechnique, était de la conférence de presse de la Coalition sur le contrôle des armes. A ses côtés, Heidi Rathjen, une ancienne étudiante de Poly à l'emploi de la coalition.

En plus des étudiants de Polytechnique qui ont recolté la signature de 550 000 Canadiens favorisant un contrôle beaucoup plus sévère des armes à feu, la coalition regroupe l'Association des hôpitaux québécois, le département de santé de la région d'Ottawa-Carleton, l'Association canadienne des chefs de police, l'Association du Barreau canadien et l'Association canadienne de droit criminel, entre autres.

Le regroupement, qui n'a cessé de croître depuis le début des démarches des étudiants de Poly au lendemain du massacre, emploie même maintenant à temps plein une ancienne étudiante Heidi Rathjen. Son salaire est payé par la Fondation Alfred Dailaire, une initiative de la vice-présidente Jocelyne Legaré, qui s'affaire aussi à mettre sur pied une campagne de sensibilisation populaire au contrôle des armes.

### L'argumentation

Les représentants de chacun des groupes membres de la coalition ont expliqué hier matin, chacun selon leur propre perspective, pourquoi il est nécessaire de contrôler plus sévèrement les armes à feu qui ont tué 1432 personnes en 1987, selon Statistique Canada.

Par exemple, pour Dr François Bouchard, le contrôle des armes est avant tout une question de santé publique. Elle a rappelé qu'un enfant de 11 ans, repose actuellement dans le coma, dans un hôpital d'Ottawa, à cause d'un accident survenu à son domicile, avec une arme à feu. Nombreux sont ces cas d'accidents que les médecins doivent traiter chaque année et qui coûtent très cher à la société, a-t-elle rappelé.

Les participants ont aussi tenu à donner leur réponse aux arguments fréquemment invoqués par les opposants au contrôle des armes, en indiquant que:

• les comparaisons avec l'expérience américaine, publiées dans le New England Journal of Medicine et les chiffres de Statistique Canada, démontrent que le contrôle des armes à feu permet de contrôler aussi le nombre d'agression et d'homicide commis avec de telles armes;

• selon une étude publiée dans le New England Journal of Medicine, une maison sans arme à feu est plus sécuritaire qu'une maison où l'on a une arme à feu « pour se protéger ». L'étude démontre en

effet que lorsqu'on dispose d'une arme à domicile, le risque d'une mort accidentelle est six fois plus élevé que la probabilité de tuer un intrus.

• selon une étude parue dans le American Journal of Public Health, une arme à feu est 15 fois plus mortelle qu'un poignard et bien plus qu'une massue ou un poing. Ainsi, le contrôle des armes à feu n'élimine pas les tueurs, mais complique leur tâche;

• selon les chiffres de Statistique Canada, Transport Canada et du Service canadien de la faune, les armes à feu sont proportionnellement beaucoup plus meurtrières que les voitures. Si en 1986, moins de 3000 personnes sont mortes d'un accident d'auto en 1987, 1432 personnes ont été tuées à l'aide d'une arme à feu. Alors que la vaste majorité de la population utilise des voitures, moins de 9 p. cent de la population âgée de plus de 16 ans pratique la chasse sportive.

• les données de Statistique Canada montrent aussi que les armes à feu sont beaucoup plus utilisées que les couteaux, car elles servent à commettre un tiers des meurtres.

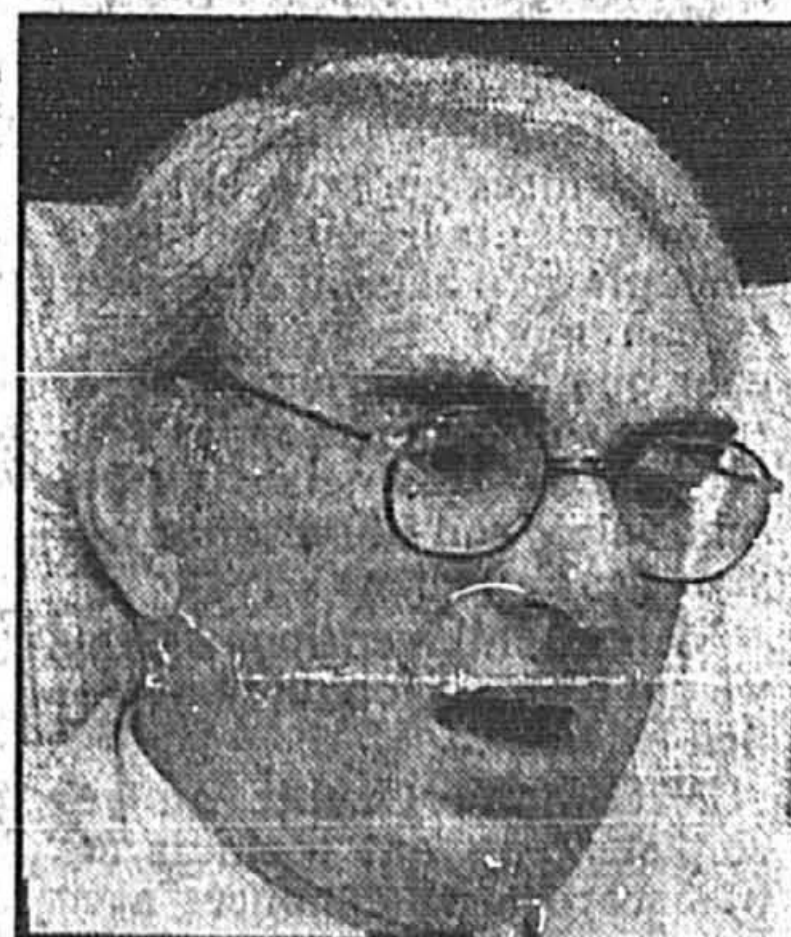
## Al-Mashat: Mulroney défend ses ministres; l'opposition veut une enquête

GILLES PAQUIN  
du bureau de La Presse  
OTTAWA

Malgré le scepticisme de l'opposition, le premier ministre Brian Mulroney a catégoriquement nié hier avoir été informé à l'avance de la demande d'immigration de l'ex-ambassadeur d'Irak à Washington Mohammed Al-Mashat.

Son bras droit et greffier du Conseil privé, Paul Tellier, a bien pris connaissance de la requête de visa d'Al-Mashat le 11 avril, a dit M. Mulroney, mais lui-même n'a été mis au courant que le 30 mars, soit quatre semaines après l'entrée au pays de cet encombrant personnage.

« Al-Mashat a été admis au Canada le 30 mars et nous en avons été informé le 30 avril », a lancé M. Mulroney d'une voix irritée. « Il y a eu des erreurs administratives dans le système » a-t-il ajouté. Se portant à la défense de ses ministres, M. Mulroney a soutenu



Allan Gottlieb

qu'il ne s'agissait pas de « blanchir ou de dénigrer » qui ce soit comme l'affirmait l'opposition. « Il y a eu une simple erreur administrative », avouée par les fonctionnaires impliqués et acceptée par les ministres responsables », a conclu le chef du gouvernement.

Selon des renseignements publiés par la ministre des Affaires extérieures, Barbara McDougall, mardi, le directeur général du règlement des cas de l'immigration a, le 11 mars, fait savoir à son ministre et au greffier du Conseil privé (Tellier) qu'il s'opposait à ce qu'on accorde un traitement de faveur à Al-Mashat.

Malgré une lettre de M. Tellier donnant son aval à cette décision, qui devait en principe retarder l'étude du cas pendant de longs mois, l'ambassadeur du Canada à Vienne a donné un visa aux membres de la famille Al-Mashat le 28 mars. Ceux-ci se sont empressés d'immigrer au pays deux jours plus tard.

« Il est inconcevable que M. Tellier ne se soit pas donné la peine d'informer M. Mulroney et il est aussi impensable que le sous-ministre adjoint des Affaires extérieures, Raymond Chrétien, n'ait pas prévenu M. Clark », a déclaré la critique libérale Lloyd Axworthy.

Selon lui, il est incroyable que deux hauts fonctionnaires d'expérience comme MM Tellier et Chrétien, ne tiennent pas leurs patrons au fait d'une requête aussi importante et délicate que celle de l'ex-émissaire de Saddam Hussein, le chef d'un pays contre qui le Canada était en guerre.

Pour M. Axworthy, la seule façon de tirer cette affaire au clair est de confier le dossier à une commission d'enquête judiciaire ou à un comité parlementaire. Il faut que tous les fonctionnaires en cause, ainsi que les ministres, viennent s'expliquer.

Cet avis est partagé par son collègue néo-démocrate, Svend Robinson, qui juge extraordinaire de voir un personnage aussi connu et controversé qu'Al-Mashat admis au Canada. Cet homme a manifesté un mépris ouvert pour les droits de la personne et même nié l'existence de victimes de la répression en Irak a souligné le député.

« Que personne au sein du cabinet ne soit prévenu de l'arrivée de ce type, que le Service de rensei-

gnement n'en informe aucun ministre, que le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures ne sache rien alors que son prédécesseur avait déjà refusé d'admettre un diplomate irakien, c'est incroyable », a déclaré M. Robinson.

Il ne comprend pas non plus qu'aucun ministre n'ait cherché à savoir ce qui s'était passé entre le 16 avril, le jour où Mme McDougall a été informée, et le 8 mai, soit le jour où l'affaire a été dévoilée par les médias. Personne ne se posait de question, c'est peut-être parce qu'il existait une entente secrète avec les Américains, croit M. Robinson.

### Coup de pouce

Un autre coin du voile a été levé sur cette affaire en fin de journée hier lorsque l'ancien ambassadeur du Canada à Washington, Allan Gottlieb, a reconnu être intervenu en faveur d'Al-Mashat auprès du sous-ministre associé, Raymond Chrétien.

Selon M. Gottlieb, l'avocat tontois Sydney Lederman lui aurait demandé de prendre contact

avec les Affaires extérieures, à la fin de l'hiver, pour s'informer des démarches à suivre si un « transfuge irakien » voulait entrer en communication avec des fonctionnaires canadiens en Europe.

Curieusement, M. Gottlieb prétend qu'il ne savait pas qu'il s'agissait d'Al-Mashat lorsqu'il a téléphoné à son ex-collègue et numéro deux au ministère Raymond Chrétien. Lederman et Gottlieb son tous deux associés au cabinet Stikeman-Elliott.

Par ailleurs, l'éditeur du Financial Post, John Godfrey, a lui aussi déclaré hier qu'il avait téléphoné au bureau de M. Chrétien, le 27 février, dans le but de convaincre Ottawa de tirer profit de la défection du diplomate irakien.

Le lendemain cependant, un comité interministériel d'étude des cas de transfuges refusait d'admettre Al-Mashat jugeant qu'il n'était pas une source d'information intéressante. Ce comité était composé de représentants des Affaires extérieures, du Service de renseignement et du ministère de l'Immigration.

# Les municipalités sont prises à leur propre jeu

De toute éternité ou presque, dans leurs mémoires annuels adressés au gouvernement par le truchement de l'Union des municipalités (UMC) et l'Union des municipalités régionales de comtés (UMRCQ), les villes et villages du Québec réclament que les compétences qui leur sont confiées par l'État s'accompagnent de l'enveloppe budgétaire ou des pouvoirs de taxation requis pour faire face à leurs obligations.

Or c'est exactement ce que vient de faire le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, par sa réforme. Il octroie aux municipalités des champs de taxation directs et indirects leur permettant d'imposer à leurs contribuables les 334 millions dont elles auront besoin pour offrir les services de transport en commun, de voirie locale, de police locale, ou pour emprunter les services de la Sûreté du Québec.

De quoi se plaignent-elles alors? Pourquoi dénoncent-elles la réforme de la fiscalité municipale?

Manque de consultation? Sans aucun doute. Le gouvernement leur a «passé un sapin» en déterminant unilatéralement les secteurs d'activités qu'il leur refila. Ce n'est pas correct de sa part d'agir ainsi avec ses partenaires municipaux. Mais, sur le fond de la question, il a répondu à leurs attentes.

Au delà des dénonciations politiques, des lamentations quant à la façon de procéder du gouvernement, les municipalités ont peu d'arguments philosophiques ou économiques sur lesquels s'appuyer pour rejeter la réforme de la fiscalité.

Au cours des cinq ou six dernières années, les municipalités ont davantage augmenté leurs dépenses que le gouvernement du Québec lui-même: 5,2 p. cent pour le gouvernement et une moyenne de 6,5 p. cent pour les municipalités, alors que la hausse de l'indice des prix à la consommation a été de 4,5 p. cent. Comment prétendre, aujourd'hui, qu'elles ne peuvent absorber une part du fardeau fiscal à imposer aux contribuables? Pourquoi ont-elles haussé leurs dépenses à un tel niveau si elles jugeaient leurs contribuables déjà surtaxés?

Au cours des cinq dernières années, la valeur foncière — qui est la base de calcul des municipalités pour l'imposition des taxes municipales — s'est accrue d'une moyenne de 12,5 p. cent alors que le Produit intérieur brut du Québec (PIB) n'a augmenté que de 8,7 p. cent. Les municipalités ont donc profité, année après année, d'un écart favorable de près de 4 p. cent. Qu'ont-elle fait de ces surplus?

Au cours des cinq dernières années, les recettes municipales ont augmenté en moyenne de 7,5 p. cent et les dépenses de 6,5 p. cent. Un autre avantage d'un pour cent dans leurs reve-

nus. Ont-elle réduit suffisamment leurs dettes?

Au cours de la dernière année, les employés municipaux ont encore accru leur avance salariale globale sur le secteur privé à 27 p. cent. L'année précédente, l'écart était de 25,5 p. cent. À lui seul, cet écart représente un montant de 496 millions. C'est beaucoup plus que le transfert que vient de leur imposer le gouvernement. Pourquoi les municipalités crient-elles à l'injustice pour ce transfert alors qu'elles auraient pu l'absorber si elles avaient été plus raisonnables quant aux conditions salariales accordées à leurs cadres, leurs fonctionnaires et leurs cols bleus?

En langage populaire, des municipalités se sont «payé la traite» ces dernières années en dépensant proportionnellement plus que le gouvernement lui-même. La réforme les obligera à se serrer la ceinture et à revoir les services jugés essentiels. Il y a encore beaucoup de «gras» dans plusieurs localités.

Étant donné les pouvoirs de décision et de gestion qu'elles tiennent à exercer sur les services qu'elles offrent à leurs citoyens, il était inévitable que les municipalités obtiennent en même temps le pouvoir de taxation. À elles maintenant la responsabilité de l'imposition.

Claude MASSON

## Les deux mamelles de la stérilité

Les travaux de la Commission Bélanger-Campeau se sont terminés en queue de poisson. Dans un pénible maquignonnage, les commissaires ont accouché d'un consensus bancal qui n'a trompé personne.



Après avoir conclu que deux voies s'offraient au Québec, la souveraineté et le fédéralisme renouvelé, les commissaires proposaient la création de deux commissions parlementaires, une pour chacune de ces avenues, et la tenue d'un référendum sur la souveraineté en 1992.

Cette proposition boiteuse est devenue futile aussitôt qu'elle fut connue, car le gouvernement Bourassa, reprenant le contrôle de la situation, précisait qu'il entendait garder toute sa marge de manoeuvre.

Ce qui était déjà futile il y a sept semaines est devenu carrément farfelu. Les rapports de force ont à ce point changé que le dépôt du projet de loi 150, hier, où le ministre Gil Rémillard reprend les recommandations de la Commission Bélanger-Campeau, est un geste vide de sens.

Après un flirt équivoque avec l'option souverainiste, le premier ministre a en effet clairement exprimé ses préférences et repris le droit chemin du fédéralisme renouvelé. Son parti a cessé d'être à voile et à vapeur et le rapport Allaire, qui avait créé tant d'émotion, s'empoussiérait déjà.

Le ministre, respectant le vœu de la commission, propose un référendum sur la souveraineté entre le 8 et le 22 juin 1992, ou entre le 12 et le 26 octobre. Soit. Mais qu'est-ce que cela signifie au juste quand on sait fort bien qu'il y a de fortes chances pour que ce référendum n'ait jamais lieu?

Il propose également la création des deux commissions parlementaires qui deviendront vraisemblablement les deux mamelles de la stérilité politique.

La première, la Commission d'étude sur toute offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, étudiera les offres qui lieront «formellement» Ottawa et les autres provinces. Une fonction qui n'a de sens que si Québec attend patiemment les offres canadiennes sans participer, même indirectement, au débat constitutionnel pan-canadien. Est-ce plausible?

Quant à l'autre, la Commission d'étude sur des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, de ses seize membres, onze seront libéraux, un du Parti Égalité et quatre du PQ. Non seulement les libéraux contrôleront la commission, ils y écraseront le PQ par leur présence massive: les renards dans le poulailler. Un peu comme demander à Jean-Guy Tremblay de présider une commission sur l'égalité des sexes.

Cela illustre à quel point le temps du consensus est révolu. Les libéraux n'ont plus besoin de la caution morale du PQ, et ne lui font donc pas de cadeaux. Mais on peut alors se demander à quoi servira le projet de loi 150 et ses deux commissions, sinon à occuper les parlementaires pendant que le premier ministre essaie de gagner du temps.

Alain DUBUC

## Privatisation bâclée

Ottawa a bâclé la privatisation de Télélobe Canada en 1987, en vendant à la société québécoise Memotec; il permettait ainsi à une grenouille d'avaler un boeuf. Il a donc dû immédiatement protéger cette alliance artificielle contre les compagnies de téléphone intéressées par cette société qui détient le monopole des communications téléphoniques outre-mer. Une loi leur interdit d'once de détenir plus d'un tiers de Télélobe.



La première erreur du gouvernement était d'exclure la possibilité qu'une compagnie de téléphone puisse l'acheter. Si le CRTC fait bien son travail, le public n'est pas mieux protégé par l'existence de deux monopoles plutôt qu'un. Par contre, il y avait sûrement un avantage économique à fusionner les deux réseaux, dont le public aurait profité en fin de compte.

Mais tant qu'a s'embarquer dans cette voie, le gouvernement aurait dû vendre Télélobe à une compagnie qui a les reins financiers assez solides pour résister à Bell. Power Corp. donnait une garantie d'indépendance bien supérieure à Memotec, qui n'a pas pu empêcher Bell de devenir l'actionnaire principal de Memotec avec le tiers des actions.

Tout ne tourne pas rond chez Memotec. La valeur de ses actions a baissé de moitié en quatre ans et le CRTC critique sa façon d'utiliser les fonds de Télélobe à ses propres fins.

C'est aujourd'hui que les actionnaires de Memotec pourront s'exprimer sur la qualité de la gestion de leur compagnie. Une campagne a été montée pour remplacer trois directeurs — dont deux des fondateurs de Memotec — par des personnalités indépendantes. Bell, le plus gros actionnaire, ne participera pas au vote car elle a déjà les quatre directeurs auxquels un accord lui donne droit. Le second actionnaire en importance est la Caisse de dépôt dont le président, M. Jean-Claude Delorme, est un ancien président de... Télélobe.

En superposant de nouvelles règles à celle du CRTC, le gouvernement conservateur n'a pas vraiment privatisé Memotec en 1987. Il faudra bientôt une nouvelle loi Télélobe pour permettre à l'industrie de se développer normalement.

Frédéric WAGNIÈRE

## AUTOMOBILISTES: +30 PIASSES



DRÔTES RÉSERVES

## Certaines pratiques qui se voulaient un viatique ont miné le système fédéral

MARCEL ADAM

«Certaines réformes peuvent se faire par l'adoption de lois ou de politiques; d'autres exigent des changements d'attitude de notre part; d'autres encore exigent des modifications de notre Constitution.»



Cet extrait du passage du Discours du trône traitant de la crise existentielle que traverse le Canada veut faire comprendre que la loi fondamentale

ne n'est pas l'unique et grande responsable de l'épreuve historique que traverse actuellement le pays.

En effet. Certaines pratiques de notre fédéralisme sont aussi, sinon plus responsables de nos difficultés que les inadéquations de la Constitution.

Au cours des dernières semaines j'ai tenté de démontrer qu'une des causes de nos malheurs est le fédéralisme exécutif, qui découle de deux lacunes majeures de la Constitution: l'absence, pendant trop longtemps, d'une formule d'amendement, et l'absence d'un vrai Sénat fédéral permettant aux provinces de faire contrepoids à la Chambre des communes; ce qui a permis aux premiers ministres de combler le vacuum en prenant en charge le processus de modification de la Constitution et en jouant un rôle national par le truchement des conférences fédérales-provinciales.

Mais une autre pratique a sapé les bases de la fédération canadienne en exacerbant les forces centrifuges.

Le mois dernier le ministre Gil Rémillard a dit des choses intéressantes à ce propos, à l'occasion d'un exposé devant des hommes d'affaires de Sainte-Foy où il a dressé un constat d'échec du fédéralisme canadien.

Pour illustrer sa pensée le ministre a affirmé que depuis les 50 dernières années Ottawa s'est adonné à une politique de centralisation qui a abouti à la situation que nous connaissons actuellement. Reniant les termes du pacte fédératif initial, le fédéral a empiété dans les champs de juridiction de provinces, si bien qu'il n'y a plus une seule compétence, aujourd'hui, qui n'est pas touchée de près ou de loin par Ottawa.

À force d'user de son pouvoir de dépenser pour occuper des juridictions qui appartiennent aux provinces, il a abusé de ses capacités avec des politiques qu'il n'avait pas les moyens de soutenir. Aujourd'hui chargé d'une dette de plus de 450 milliards qui l'oblige à consacrer annuellement plus du tiers de son budget au remboursement des seuls intérêts, il a créé une situation qui a largement contribué à engendrer la récession actuelle.

Pure coïncidence, le même jour le banquier et ci-devant coprésident de l'ex-Commission sur l'avenir constitutionnel du Québec, Michel Bélanger, tenait un discours semblable dans une entrevue accordée à La Presse.

Pour lui la solution à la crise actuelle passe par des balises au pouvoir de dépenser d'Ottawa dans les compétences provinciales. Et de citer deux exemples d'interventions fédérales, les politiques de développement régional et les programmes conjoints, qui sont sources, selon

lui, de chevauchements et donc de rivalités et d'affrontements entre les deux niveaux de gouvernement.

Si ces questions étaient réglées, dit-il, «on aurait la solution à un tas de problèmes». Mais les chances lui paraissent bien minces que le Québec et le Canada puissent s'entendre là-dessus.

Soulever ce problème c'est mettre en relief le dilemme corrélié dans lequel se trouve la fédération canadienne.

Le gouvernement fédéral a commencé à utiliser son pouvoir de dépenser après la guerre pour renverser la forte poussée provincialiste qui s'est manifestée depuis les années 20 jusqu'à la guerre de 39 (où elle fut tenue en échec par les mesures d'urgence qui s'imposèrent par la force des choses).

On peut arguer qu'il était habitué par l'arrière-pensée d'imposer à la longue sa suprématie sur les provinces en grugeant leur autonomie; mais on peut aussi soutenir qu'il agissait ainsi pour le bon motif: essayer d'empêcher que le gouvernement central ne soit éclipsé par les gouvernements provinciaux en faisant valoir son importance aux yeux des Canadiens.

Mais les interventions d'Ottawa ont joué à la longue contre le lien fédéral.

D'abord au Québec où ces empiètements ont toujours été très suspects et dénoncés avec force par les groupements nationalistes, les leaders d'opinion et tous les gouvernements depuis Duplessis.

On peut penser que le contentieux Québec-Canada ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui si le fédéral n'avait pas fourni des armes aux nationalistes québécois par ses intrusions souvent aussi maladroites que touchées dans

ses juridictions, et fourni l'occasion à plusieurs générations de politiciens de se faire du capital électoral à bon compte en faisant d'Ottawa le bouc émissaire de leur incurie en même temps que la cause de tous les maux du Québec.

Dans la plupart des autres provinces les ingérences financières du fédéral dans leurs compétences étaient bienvenues, notamment dans les provinces les plus mal partagées.

Mais là aussi ses politiques ont fini par jouer contre l'unité du pays qu'elles visaient pourtant à renforcer. Maintenant que ses largesses l'ont pratiquement ruiné, il a soulevé l'ire de toutes les provinces qui se voient réduire régulièrement leur manne fédérale. Et l'état de banqueroute technique dans lequel le trésor fédéral se trouve est largement responsable d'une situation économique désastreuse qui a miné la confiance non seulement dans le gouvernement en place mais aussi dans le système fédéral lui-même.

Le gouvernement fédéral aurait-il la détermination de changer cette pratique, ce n'est pas sûr qu'il le pourrait pour autant.

Je crois avoir lu récemment qu'il a institué une enquête interne, dirigée je suppose par des mandarins, afin de déterminer les chevauchements et les empiètements indus dans les compétences provinciales, et proposer les correctifs susceptibles d'éliminer les causes d'affrontements entre le fédéral et les provinces. Il paraît que l'enquête n'aurait rien produit, les enquêteurs n'ayant pu rien trouver d'anormal dans les pratiques du gouvernement central.

On voit que M. Bélanger a bien raison de ne pas envisager avec optimisme un changement radical à ce chapitre.

Opinions

# Le projet de loi 120: une réforme axée sur le bureaucrate

L'auteur est un médecin du Médicentre de Montréal-Ouest.

PAUL-E. LEFORT, M.D.

Le ministre Marc-Yvan Côté vient de présenter le projet de loi 120 dans un texte de 130 pages regroupant 494 articles. Il s'agit d'une réforme extrêmement importante qui étonne dans le contexte où le système de santé québécois est cité comme l'un des meilleurs au monde. Dans ce projet, le Ministre modifie radicalement les relations de partenariat qu'il entretenait avec le citoyen et le médecin traitant. Sous prétexte d'assurer le « bien du citoyen », il se donne le pouvoir de contrôler où et quand l'usager pourra se faire soigner, et où, quand et comment le médecin traitant pourra offrir ses services. À l'heure où les pays de l'Est abandonnent la « soviétisation » de la santé, le Ministre engage le système de santé sur la voie du totalitarisme bureaucratique, sacrifiant une foule de libertés individuelles au profit du bien collectif défini par l'État.

Le Ministre compte sur plusieurs facteurs pour passer son projet. Les médecins n'ont pas le temps d'étudier ce volumineux projet de loi et le citoyen est mal informé des réalités vécues dans le système de santé. Malgré les bonnes intentions du Ministre, le projet de loi contient un pouvoir discrétionnaire excessif susceptible d'être utilisé de façon abusive par le pouvoir bureaucratique. Il existe souvent une distorsion importante entre les intentions du Ministre et le texte de la loi. Un exemple?

### La confidentialité du dossier médical

Dans les notes explicatives du projet de loi, le Ministre écrit: « Il (le projet de loi) prévoit plus particulièrement les règles applicables en matière d'accessibilité aux services et de confidentialité des dossiers des usagers. » Nous voilà rassurés: le Ministre se préoccupe de la confidentialité du dossier... Or, l'article 19 du projet de loi prévoit qu'un professionnel (sans préciser de quelle nature) peut prendre connaissance du dossier de l'usager à des fins d'étude, d'enseignement ou de recherche avec l'autorisation du directeur général. Ah oui? Étude, enseignement et recherche... Un cran plus bas et votre dossier se retrouve dans les journaux à potins. Toutes les raisons imaginables de lire votre dossier médical peuvent se retrouver sous une de ces trois rubriques. Et ce n'est plus vous-même, mais un administrateur, qui autorise l'accès au dossier

médical. Que disiez-vous donc au sujet de la confidentialité, Monsieur le Ministre?

### Quelles lacunes la réforme veut-elle corriger?

En gros, la réforme vise: 1) à résoudre le problème de l'engorgement des urgences; 2) à améliorer les soins aux personnes âgées en augmentant le nombre de lits pour malades chroniques et le support financier pour les soins à domicile; 3) à corriger les problèmes de distribution des médecins dans les régions et dans les institutions de santé.

Le Ministre injectera 1,9 milliard de dollars au cours des 10 prochaines années pour ajouter 9 000 lits de soins chroniques et 2 000 lits de soins aigus. Il augmentera également les ressources pour les services à domicile, ce qui paraît raisonnable.

Mais en tentant de solutionner le troisième problème, le Ministre adopte une attitude sans précédent en Amérique du Nord: il instaure un ensemble de règlements qui lui donnent le pouvoir de contrôler la profession médicale et d'éliminer la libre entreprise que constitue le système de cliniques privées. À l'heure où les pays d'Europe de l'Est s'ouvrent à la libre entreprise, le Ministre va dans le sens contraire. L'exagère? Voici un autre exemple.

Le projet de loi prévoit que tout cabinet privé doit être agréé tous les 3 ans. Si un cabinet n'est pas agréé, le médecin peut pratiquer quand même dans son cabinet mais des mesures punitives sont appliquées sous forme d'une diminution de rémunération.

Or, toute diminution de rémunération met en péril l'existence d'un cabinet privé. Un décret punitif de 30% s'ajouterait aux 33% des dépenses courantes d'un cabinet privé, amputant le revenu brut du médecin de 63% au départ, avant impôt! Dans ce contexte, compte tenu du fait que les médecins de la nouvelle génération ont réduit leurs heures de travail, il deviendrait financièrement acrobatique de maintenir un cabinet ouvert.

Le Ministre se défend bien d'avoir quelque intention dissimulée et il affirme que les médecins en place ne seront pas touchés par ces mesures. Pourquoi, Monsieur le Ministre, charger votre carabine si vous n'avez pas l'intention de tirer?

### Le ministre n'a pas besoin de la profession médicale pour gérer la santé

Essayez d'imaginer un comité de gestion de la police sans policiers. Le Ministre instaure 17 régions régionales dotées du pouvoir d'adminis-

trier un budget fourni par la province en fonction des priorités définies dans chaque région par un conseil d'administration de 20 membres. Ces membres proviennent des conseils d'administration des établissements de la région, des organismes communautaires, de représentants de groupes socio-économiques et d'élus municipaux. Dans le projet original, pas un seul médecin ne siège au conseil d'administration de la région régionale qui devra assumer des décisions majeures dans la distribution des soins dans la région concernée. Devant les protestations des médecins, le Ministre a ajouté deux nouvelles personnes (quatre pour la région de Montréal) qui seront nommées par les autres membres du conseil d'administration, en raison de leurs « compétences et habiletés » utiles à la région régionale.

Dans les CLSC, le projet original n'inclut aucun médecin au conseil d'administration et dans les centres hospitaliers, un seul médecin siège au conseil d'administration. La loi élimine la fonction du directeur des services professionnels. Les Conseils des Médecins, Dentistes et Pharmaciens, qui répondaient directement au conseil d'administration, sont maintenant assujettis au Directeur général de l'institution, laissant présager que les décisions dans les soins de santé seront orientées en fonction de critères administratifs. Des amendements timides ouvrent une porte aux conseils d'administration des institutions et des CLSC mais les dispositions proposées n'assurent pas que cette porte laissera entrer les médecins, puisque dans les établissements, ce peut être un dentiste ou un pharmacien, et dans les CLSC, trois personnes élues par et parmi les personnes qui y travaillent.

À partir d'un partenariat à trois, le Ministre décide d'éliminer le médecin de la gestion de la santé au profit d'un tête-à-tête avec le citoyen-électeur. Il est évident que le Ministre peut manipuler plus facilement le citoyen que le médecin qui connaît la réalité du milieu et les dessous du système. On l'a vu dans le jugement prononcé contre le Ministre dans la mise sous tutelle de Louis-H. Lafontaine où le fondé de pouvoir du Ministre a agi, selon les mots du juge, de façon « arbitraire, irrationnelle, déraisonnable et abusive ».

### Une érosion des libertés individuelles et collectives

Le projet du Ministre surprend par son aspect coercitif. Plutôt que de s'assurer la coopération du corps médical, les recours punitifs sont la règle assurant l'obéissance des médecins. Encore plus incroyable, l'article 461 permet au minis-

tre de la Santé d'abroger l'entente préalablement signée par le Ministre avec les représentants des médecins et de fixer une rémunération différente avec des groupes particuliers. Du jamais vu dans le monde syndical!

La nature privilégiée de la relation entre le patient et son médecin est malheureusement totalement absente du texte de la loi. Cette relation se déroulera désormais dans un cadre bureaucratique où le médecin devient un producteur et le malade un consommateur de soins.

Je suis médecin depuis 20 ans et je me sens étranger à cette réalité bureaucratique. Pendant 20 ans, j'ai travaillé dans des cliniques privées où mes collègues et moi offrons un service sept jours par semaine, sans avoir besoin d'un fonctionnaire pour nous obliger à le faire. Je travaille deux soirs par semaine parce que le Médicentre de Montréal-Ouest n'arrive pas à recruter de médecins depuis un an. Il nous arrive fréquemment de ne pas avoir le temps de dîner ou de souper parce qu'un patient a besoin de plus de temps. Ou parce que nous avons accepté de voir sans rendez-vous un patient en difficulté. Nous nous estimons privilégiés d'accompagner nos patients dans les passages difficiles de leur vie et nous retirons une profonde gratification lorsque nous avons pu leur apporter support et compassion. Nous nous adonnons avec passion à l'exercice de la médecine, et la liberté professionnelle dont nous jouissons nous donne l'enthousiasme qu'on retrouve souvent dans la libre entreprise.

Le patient sera-t-il mieux traité avec l'inefficacité bureaucratique, les tracasseries administratives, les luttes de pouvoir et les décisions inappropriées que les médecins devront subir sans avoir un mot à dire?

### Un projet à modifier en profondeur ou à abolir

On ne peut pas être en désaccord avec les objectifs généraux de la loi. Cependant, plusieurs moyens mis de l'avant créent des précédents à l'échelle du continent nord-américain et engagent la société québécoise sur une pente dangereuse pour les libertés démocratiques en général et pour la qualité des soins en particulier. Plusieurs universitaires non médecins ont dénoncé ce projet de loi. Les citoyens doivent lire derrière les propos rassurants du Ministre les implications réelles de cette loi qui comporte des dispositions « arbitraires, irrationnelles, déraisonnables et abusives », afin d'empêcher que le meilleur système de santé en Amérique du Nord, si souvent cité en exemple, devienne l'exemple à éviter.

## De «distinct» à «unique»!

En dernier, à l'ère glorieuse de Meach, il s'agissait de reconnaître le « caractère distinct » du Québec. Maintenant que le mot est devenu tabou au Canada anglais, les cerveaux fédéraux se sont activés à trouver un autre mot susceptible de plaire aux Québécois sans par ailleurs éveiller l'ire des autres provinces.

Ils ont feuilleté le dictionnaire et se sont arrêtés à la lettre «U». Voyons voir... Ulcéré? Trop négatif. Ultime? Trop dramatique. Ultra? Trop vague. Unanime? Ne s'applique pas à la conjoncture canadienne. Continuons... Unique. Ah! Voilà.

Le prochain tournoi constitutionnel aura donc pour objet, disait lundi dernier le discours du Trône, de reconnaître « le caractère unique » du Québec, ainsi que « les intérêts particuliers » des autres provinces.

Merveilleux. De «distincts», nous voilà devenus «uniques». Unique, comme dans «y'a personne d'autre comme toi».

Le Québec, en somme, est unique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas deux Québec au monde, ni même au Canada. Y aurait-il une couple de Terre-Neuve, quelques Saskatchewan(s), une multiplicité de Colombie(s) britannique(s) ou d'Ontario(s)? Ce n'est pas clair. N'importe. Quel bonheur de se savoir seuls au monde!

Les autres provinces reçoivent elles aussi leur bonbon sémantique, mais il est, celui-là, plus prosaïque. Selon le gouvernement fédéral, les autres provinces ont «des intérêts». Mieux encore, «des intérêts particuliers». Faut-il en déduire que le Québec, heureux de planer dans les hautes sphères de l'éternelle unicité, n'aurait pas d'intérêts?

\*\*\*

Si le débat constitutionnel se poursuit encore quelques mois, on aura épuisé le lexique. Pensez-y, on est déjà rendu à la lettre U. Il ne reste plus, pour définir le Québec, que quelques vocables pas nécessairement plus heureux: vague, vedette, varié, vassal, vexé, vibrant, violé, vindicatif, virus, vital, vivant, vrombissant... Et puis, presque tout de suite après, on tombe dans les «W» (Wagon? Wagonnet?), et de là on glisse au terminus, le «Z». Z comme dans zouave, zombi, zéro, zoo ou zozo. Rien là-dedans qui puisse séduire l'égo québécois, encore que ces mots-là auraient un bon potentiel électoral chez les partisans du Reform Party.

Hâtons-nous de fermer le dossier, on est presque au bout du rouleau. Aux dernières pages du dictionnaire, il n'y a guère de mots qui s'appliqueraient à la conjoncture constitutionnelle canadienne. Oh, si, tout de même, en voici un: zymotique. «Relatif à la fermentation ou causé par la fermentation.»

Je reviendrai samedi sur les événements éminemment zymotiques de cette semaine — le discours du Trône et le projet de loi québécois sur le référendum. La fermentation se poursuit.

\*\*\*

Ce n'est pas sans raison valable que le Parti Égalité demande des changements à la loi du financement des partis politiques. Dans sa requête initiale, déposée en cour, il allait trop loin en exigeant, au nom du respect de la vie privée et du secret du vote, l'interdiction de publier les noms et les adresses de tous les donateurs aux partis politiques. Cela détruirait l'esprit de la loi, qui voulait mettre fin aux «caisses électorales occultes.» Mais tant le PE que le directeur-général des élections, Me Pierre-F. Côté, semblent aujourd'hui ouverts aux compromis.

Le compromis qui consisterait à élever le plafond à partir duquel l'identité d'un souscripteur doit être dévoilée serait un compromis tout à fait adéquat. Actuellement, tous les dons dépassant cent dollars doivent être rendus publics. C'est ridicule. Cette loi a été promulguée en 1977. Or, Dieu sait qu'en quatorze ans, la valeur du dollar a changé! Cent dollars, de nos jours, est un don modeste, et le dévoilement d'une contribution pareille équivaut presque, effectivement, à briser le secret du vote. Ce n'est pas parce que cette loi était la loi préférée de René Lévesque qu'on ne peut pas en modifier la lettre. Aucune loi n'est intouchable en démocratie. La limite pourrait facilement être reportée à quatre ou cinq cents dollars sans que l'esprit de la loi n'en soit altéré. Qui peut croire qu'un parti politique peut être «acheté», ou sérieusement influencé, par un don de cet ordre?

Evidemment, les esprits soupçonneux diront qu'une même famille, ou une entreprise, pourrait multiplier les dons, ou alors donner un dollar de moins que la limite, et arriver à un montant faramineux qui resterait secret. C'est vrai. Mais le même risque existait en 1977, alors que le dollar valait, en termes de pouvoir d'achat, beaucoup plus qu'aujourd'hui, et de toute façon, on ne peut pas vivre ni légiférer en se méfiant de tout le monde tout le temps. A moins de mettre le monde en prison, toute loi peut être contournée.

Une loi qui dévoilerait l'identité des souscripteurs à partir du montant auquel le don peut avoir un impact réel sur un parti politique est un garde-fou suffisant. Peut-être aussi y aurait-il lieu de limiter l'information sur les petits souscripteurs; on pourrait dévoiler leur nom, mais faut-il absolument diffuser leur adresse, au risque qu'ils soient victimes de harcèlement, comme l'auraient été, selon ses porte-parole, certains partisans du PE?

Car il y a d'autres considérations dont devrait tenir compte une société démocratique: le respect du secret du vote, et le respect de ses minorités.

Les donateurs des gros partis, comme le PQ ou le PLQ, ont peu à craindre en termes de représailles ou de harcèlement. Ce n'est pas le cas de ceux des petites formations marginales, extrémistes ou impopulaires.

Si cette loi avait existé à l'époque du Rassemblement pour l'indépendance nationale, par exemple, il se serait écroulé faute de fonds, car la plupart de ses donateurs risquaient de perdre leur emploi si leur contribution avait été connue.

C'est encore plus délicat quand un parti politique recrute la plupart de ses adhérents, et donc de ses souscripteurs, dans des minorités ethniques ou culturelles. Quand un reporter écrit qu'un Monsieur Cohen de Hampstead a donné au PE, il est évident que ce double renseignement identifie le donateur comme juif, et que cela peut attiser les passions antisémites.

Il doit y avoir, dans la manipulation de l'information, une échelle de valeurs. Une société qui expose de simples individus à la vindicte de fanatiques pour un modeste don au parti politique de leur choix, mais qui accepte docilement que des contrats faramineux impliquant une société aussi publique qu'Hydro-Québec restent secrets, et que de grandes compagnies puissent impunément intimider les élus du peuple en s'en prenant à leur immunité parlementaire, est une société qui a oublié le sens des valeurs.

Jean-Pierre AUCLAIR  
président,  
Corporation du loisir  
automatique du Québec

# Arcade et Peepshow sont deux choses

À titre de président de la Corporation du loisir automatique du Québec, qui regroupe de nombreux propriétaires de centres d'amusement familiaux et communément appelés arcades, je désire corriger l'impression donnée par la série de reportages du 15 avril de Gilles Marcotte selon laquelle les arcades ressemblent toutes au Royaume du Peepshow. Je déplore vivement qu'une fois de plus on ait discrédité des gens d'affaires honnêtes.

Il est malheureux qu'en 1991 on fasse appel aux mots-clés du vocabulaire coloré des policiers pour évoquer des images, de vieux clichés, pour romancer, épicer et rendre plus vivants des articles qui, autrement, auraient été raccourcis. Vous conviendrez avec moi qu'en utilisant les expressions évocatrices suivantes: escouade de la moralité, toilettes des autoroutes, prostituées, peepshow, arcades, empire Nintendo, élément incriminant, maison de débauche, maison de jeu, machine à poker, accusations portées contre le propriétaire, procédure judiciaire est en cours, prostitution juvénile, hypothèses, arcade Plaza Alexis-Nihon, le lecteur en vient à la conclusion que toutes les arcades sont similaires au Royaume du Peepshow.

Il est regrettable qu'avec l'association des mots, on ait relié des gens d'affaires intègres, les propriétaires de Lanjeu de Place Alexis-Nihon, avec le Royaume du Peepshow. À titre de renseignement, dès qu'ils sont devenus propriétaires de l'établissement à cet endroit et comme partout ailleurs, les propriétaires de Lacaille Amusement ont, à cause de leurs convictions, fermé cette arcade mal tenue pendant une semaine pour y effectuer le grand nettoyage, embaucher un nouveau personnel trié sur le volet, pour l'aménager en un centre d'amusement familial où les indésirables ne sont acceptés en aucun temps.

Je crois qu'il aurait été approprié de laisser tomber le paragraphe Prostitution juvénile où, claire-

ment, on associe des gens d'affaires et membres en règle de notre Corporation avec des individus ayant un commerce (Peepshow) avec lequel nous, de l'industrie du loisir et de l'amusement automatique, ne sommes pas d'accord! Le propriétaire de Lanjeu à Place Alexis-Nihon, Lacaille Amusement, répond aux normes sévères de notre Corporation. L'autre n'est pas membre chez nous et serait obligé de changer de fond en comble son mode d'opération pour que l'on puisse même considérer sa demande d'adhésion.

Nos membres (les opérateurs) se spécialisent dans la location, l'entretien et la gestion d'appareils vidéo interactifs (Nintendo, Sega) et d'appareils plus traditionnels tels que «jukeboxes», tables de billard et quelques shuffle boards. Certaines compagnies familiales

existent depuis plus de quarante ans. Elles exploitent des salles de quilles, des kiosques à Terre des Hommes, des centres d'amusement familiaux dans les centres commerciaux, des tables de billard, des jukeboxes, des jeux de hockey sur coussin d'air, etc.

Tous nos membres collaborent avec les autorités municipales et policières pour exclure les indésirables, les vendeurs de drogue et les prostituées, les pédophiles, etc. Nous offrons à nos clients et clientes des locaux propres, surveillés, appropriés à la pratique de leurs loisirs avec des jeux interactifs où il est agréable de s'amuser saine-ment en toute quiétude.

Par ailleurs, tous les appareils de nos membres sont conformes aux exigences des lois et règlements sous le contrôle de la Régie des loteries et courses du Québec.



Exclure les indésirables.

# Mulroney appelle les partis fédéralistes à l'unité

**MANON CORNELLIER**  
de la Presse Canadienne  
OTTAWA

■ Au lendemain des attaques virulentes de son ancien collègue et ami Lucien Bouchard, le premier ministre Brian Mulroney s'en est vigoureusement pris hier au Bloc québécois et au Reform Party et a appelé les autres parlementaires à unir leurs forces.

« Ces diplômés de l'école du pessimisme sont totalement dans l'erreur et seront répudiés par l'Histoire », a déclaré le premier ministre alors qu'il participait au débat sur le Discours du trône.

Sans nommer le Bloc québécois directement, il l'a accusé de faire miroiter des Eldorados au Québec.

Sur le même ton, il a montré du doigt tous ceux qui tentent de faire croire que « la meilleure solution au malaise ressentit un peu partout au pays serait l'amputation du Québec du Canada ». Il s'agit essentiellement du Reform Party, qu'il n'a pas voulu nommer non plus.

M. Mulroney a attaqué aussi les personnes qui disent aux Québécois que leur association économique avec le Canada pourrait survivre à une rupture du lien fédéral. Il a qualifié ces personnes d'économistes improvisés.

Rappelant la place du Canada parmi les pays les plus riches du monde, il a noté que les rapports du comité Allaire et de la Commission Bélanger-Campeau reconnaissent que le Québec avait tout à gagner d'une union économique.

« Mais ces rapports font fausse route, a maintenu M. Mulroney, quand ils soutiennent que les liens économiques pourraient de-

meurer aussi solides si on relâchait les liens politiques. »

A son avis, il est illusoire de croire que l'union économique pourrait bien fonctionner sans que le gouvernement central n'y joue un rôle important. Il trouve ironique aussi que ceux qui disent que le régime fédéral est économiquement mauvais pour le Québec soient les mêmes qui veulent former avec le Canada une union économique.

Pour contrer ces forces centrifuges, le premier ministre a de nouveau invité les parlementaires de tous les partis à s'associer pour préserver l'union canadienne. « Mon parti et moi-même voulons collaborer avec tous les députés et tous les partis qui partagent le désir et la volonté de bâtir un Canada plus fort tout en respectant les aspirations légitimes des régions et des provinces », a-t-il déclaré.

« Sur cette question, nous sommes tous partisans du Canada », a-t-il ajouté.

Pour le reste de son allocution,



Audrey McLaughlin

le premier ministre a repris les grandes lignes du Discours du trône et a insisté sur le lien important qui existe entre la prospérité et l'unité du pays.

Il a répété son intention d'attendre les rapports des commissions Spicer et Beaudoin-Edwards

avant de dévoiler sa proposition constitutionnelle qui sera soumise à un comité conjoint itinérant de la Chambre et du Sénat.

Il a tenu à souligner que le gouvernement serait prêt à amender sa proposition si cela était nécessaire pour obtenir un large consensus. Mais il a indiqué qu'il n'entendait pas se laisser presser par les échéances des autres. « La seule échéance à laquelle nous faisons face est le temps nécessaire pour obtenir un consensus », a-t-il dit.

La leader du Nouveau Parti démocratique Audrey McLaughlin, qui a aussi donné sa réponse au Discours du trône, a répondu par l'affirmative à l'appel à l'unité du premier ministre. Mais elle a averti ce dernier que la coopération entre les parlementaires ne signifiaient pas une adoption aveugle de l'ordre du jour du gouvernement.

« Cela veut dire travailler ensemble », a-t-elle dit. Elle a entre autres noté que son parti favori-

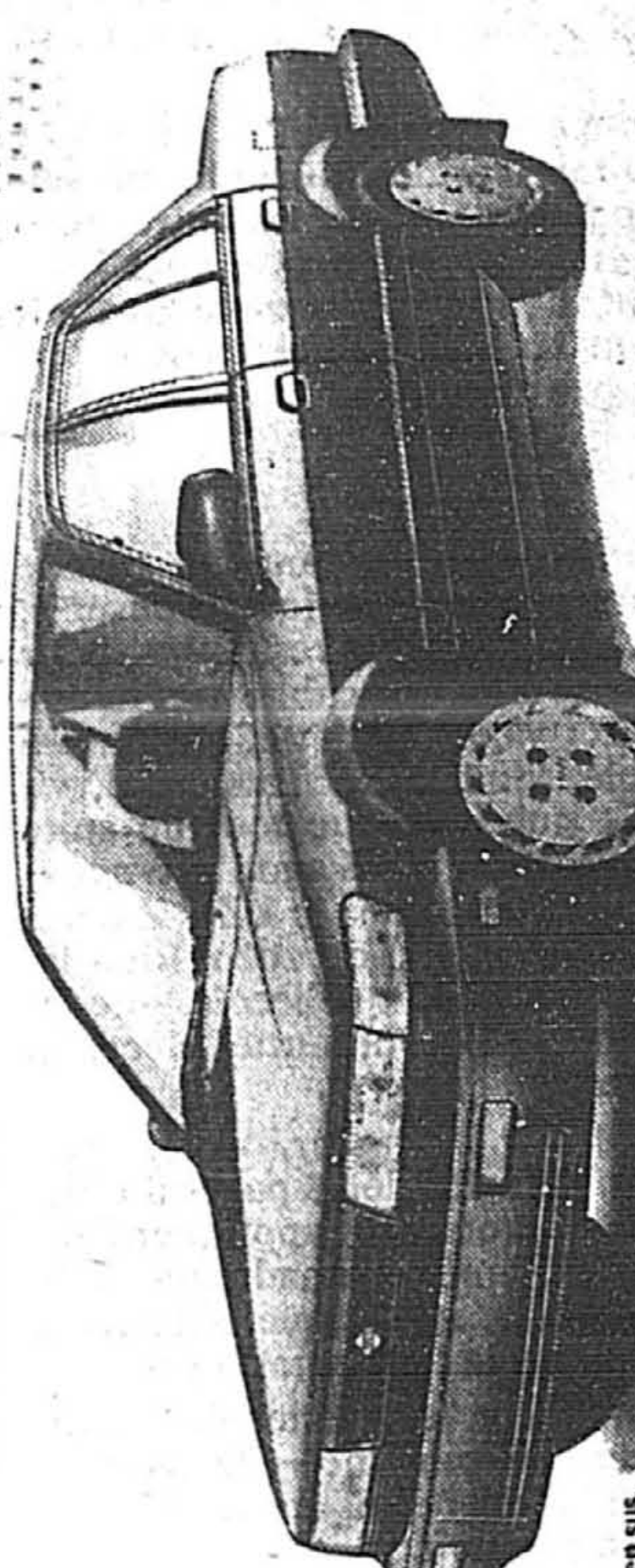
sait la formation d'une vraie assemblée constituante formée d'élus et de personnalités non-parlementaires.

Contrairement au chef libéral Jean Chrétien qui, la veille, s'était essentiellement penché sur la constitution, Mme McLaughlin s'en est prise surtout au programme économique du gouvernement.

Sa condamnation du plan conservateur était sans appel. Elle a demandé au gouvernement de modifier sa trajectoire économique et d'abandonner entre autres sa taxe sur les produits et services, son accord de libre-échange avec les États-Unis et sa lutte à l'inflation par le biais des taux d'intérêt.

Pour Mme McLaughlin, le gouvernement a de beaux principes mais ne propose rien de concret pour solutionner les problèmes des chômeurs et des victimes de la récession. A la compassion, il préfère l'indifférence, a-t-elle soutenu.

\* 15 299 \$



Stanza XE



très sympathique concessionnaire



## L'OUEST CET ÉTÉ

**VANCOUVER** et **LOS ANGELES**

JUSQU'À 4 VOLS DIRECTS  
HEBDOMADAIRES  
les lundis, mardis, jeudis et vendredis

**VOL ALLER ET RETOUR 399 \$**

Vol direct tous les mercredis  
du 26 juin au 4 septembre 1991

Pour Vancouver (taxes et TPS) 69 \$  
Pour Los Angeles (taxes et TPS) 83 \$

Permis du Québec

\* Il est possible, moyennant un supplément, d'utiliser nos vols au départ de Los Angeles ou de Vancouver les samedis ou les mercredis pour Los Angeles, San Francisco, Las Vegas, et reprendre le voyage soit de Los Angeles, soit de Vancouver vers Montréal sur nos vols.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ.  
CONSULTEZ VOTRE AGENT DE VOYAGES

**Factorerie de Tapis**

COMPTES-PLANCHERS MOULÉ LE PREMIER CHOIX POUR VOS PLANCHERS, MURS ET FENÊTRES

LE PLUS GRAND EST ENCORE MEILLEUR

SE TERMINE LE 22 MAI

# VENTE

## GRANDE OUVERTURE

MAINTENANT 38 MAGASINS A TRAVERS LE CANADA POUR MIEUX SERVIR

PAS DE PAIEMENT PAS D'INTÉRÊT AVANT\*

# 90 JOURS

**SPÉCIAL 1/2 PRIX Grand Ouverture**

Tapis texturé avec envers de mousse épaisse. Ton neutre attrayant. 12 pi x 12 pi (3,66 m x 3,66 m). Les quantités sont limitées. Rég. 159,99\$

7999

CH.

**PARURES DE FENÊTRES**

**Achetez-en 1 et obtenez-en 1 GRATUITEMENT**

Quel achat! Choisissez parmi nos stores plissés Ultra, stores verticaux, stores en bois ou stores "mini" contrôle au toucher. Spécial Grand Ouverture de durée limitée. Demandez pour tous les détails.

**SPÉCIAL VINYLE 1/2 PRIX**

**Aspect ardoise sans cirage**

Carreaux Amtico autocollants. Un excellent choix pour votre décor, surtout à ce bas prix spécial Grande Ouverture. 12 po x 12 po (30 cm x 30 cm). Rég. 99c

49¢

PI. CA.

**PARQUET EN BOIS**

**Économisez 28%. Bois dur véritable.**

Prix intéressants! Parquet de style rustique. 6 po x 6 po (15 cm x 15 cm). Finition satinée facile d'entretien. Rég. 2,49

179

PI. CA.

**CARREAUX DE CÉRAMIQUE**

**20% de rabais! Mode designer**

Quatre style durables pour planchers. Couleur blanc classique, rose, beige et gris. Pour cuisines, salles de bain et plus! 7 7/8 po x 7 7/8 po (19,6 cm x 19,6 cm). Rég. 1,99

159

PI. CA.

**CARPETTES**

**DES CENTAINES DE STYLES! JUSQU'À 70% DE RABAIS!**

Aubaines fantastiques sur notre sélection entière de carpettes. Vaste choix de styles et de grandeurs, variant d'un magasin à l'autre. Rég. 84,00\$ à 1699,00\$ **MAINTENANT**

24<sup>99</sup> à 899<sup>00</sup>

CH.

**SPÉCIAL 1/2 PRIX! ÉCONOMISEZ 12,22 V.C.A.**

Attrayant tapis pelucheux résistant aux taches et offert à bas prix exceptionnel. Choix de couleurs mode. Rég. 23,99

1177

V.C.A. COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*

**RÉSISTACHE À 1/2 PRIX LE PRIX LE PLUS BAS AU PAYS!**

Un excellent achat! Tapis velours super pelucheux en nylon RÉSISTACHE de longue durée. Choix de couleurs décoratives offrant belle apparence. Rég. 35,99

1777

V.C.A. COMPLÈTEMENT INSTALLÉ\*

**Factorerie de Tapis**

COMPTES-PLANCHERS MOULÉ LE PREMIER CHOIX POUR VOS PLANCHERS, MURS ET FENÊTRES

ST-LÉONARD  
6878, JEAN-TALON EST  
254-6626  
LAVAL  
1710 BOUL. DES LAURENTIDES  
967-5425

ST-LAURENT  
3450, CÔTE VERTU  
338-3851  
BROSSARD  
7205, BOUL. TASCHEREAU OUEST  
462-2911

LASALLE  
7810 BOUL. NEWMAN  
368-7083  
MAGASIN À DOMICILES SANS OBLIGATION. TÉLÉPHONER ET DEMANDER UNE ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE.

MAGASINEZ À DOMICILE SANS OBLIGATION. TÉLÉPHONER ET DEMANDER UNE ESTIMATION GRATUITE À DOMICILE. La photographie et la typographie peuvent être modifiées.

HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS: du lundi au mercredi: de 9 h 00 à 18 h 00; jeudi et vendredi: de 9 h 00 à 21 h 00; samedi: de 9 h 00 à 17 h 00.

# Paradis reprend le projet de loi de Lincoln sur la pollution industrielle

FREDERIC TREMBLAY

Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, a déposé hier à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à lutter contre la pollution industrielle au Québec.

Le projet de loi 143 reprend là où le dossier avait été laissé il y a trois ans par l'un de ces prédécesseurs, l'ex-ministre Clifford Lincoln.

Le projet de loi vise à réduire de 75 pour cent, d'ici à l'an 2000, les rejets industriels de 600 entreprises au Québec, responsables à elles seules de 80 pour cent de toute la pollution industrielle au Québec.

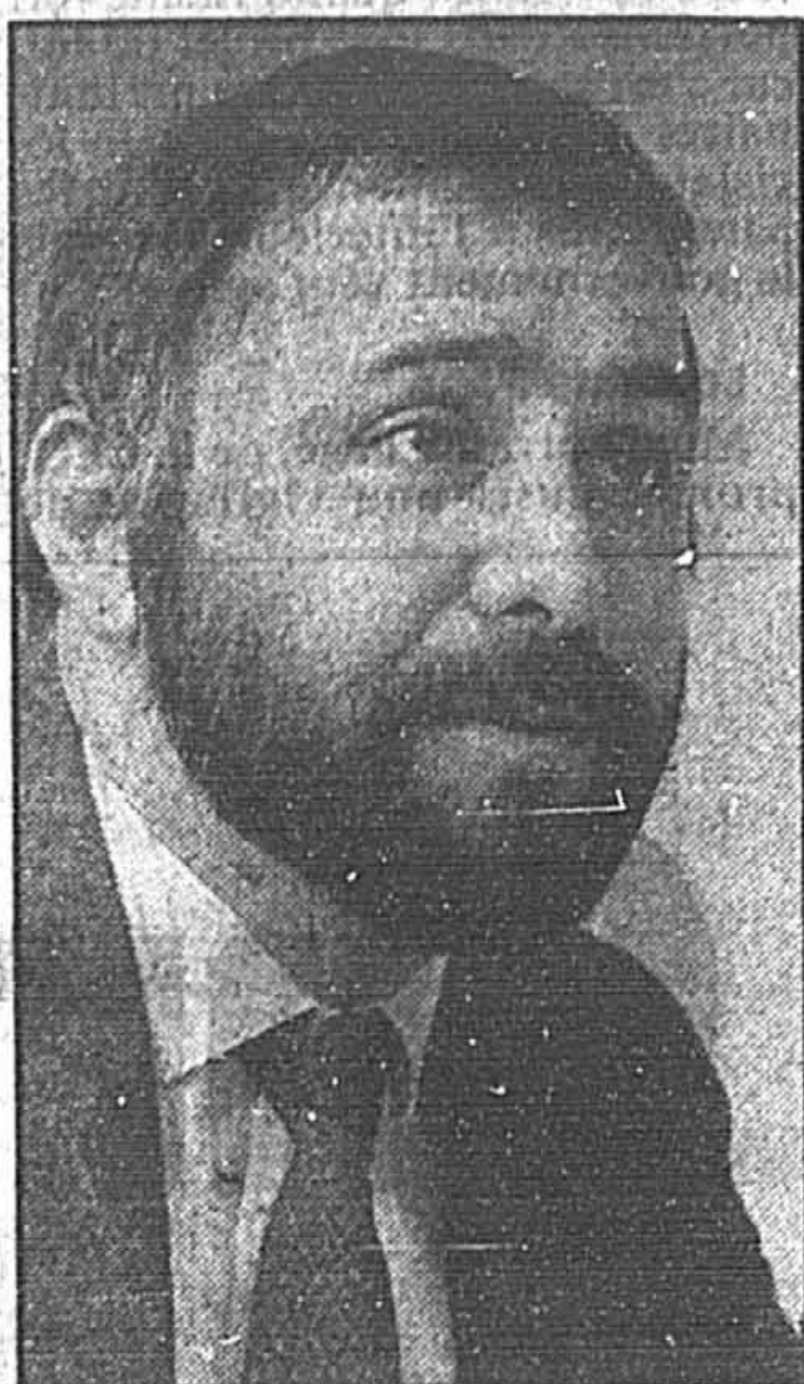
Le ministre Paradis espère donc réussir là où son ex-collègue Clifford Lincoln avait échoué: convaincre non seulement son gouvernement d'appuyer la nouvelle loi mais donner son aval aux règlements qui en découlent, sans quoi la nouvelle législation perd tout son effet.

«La première priorité du ministre de l'Environnement est que la loi déposée devant l'Assemblée nationale soit adoptée, si possible unanimement», a fait valoir M. Paradis lors d'une rencontre avec la presse.

Le ministre, qui affirme avoir obtenu l'appui du Conseil des ministres sur son projet de loi, ajoute «que les règlements seront acheminés au Conseil des ministres 30 jours après l'adoption de la loi».

### Outils nécessaires

«Nous avons négligé l'épuration industrielle et agricole. Le projet de loi va donner à MEN-



Pierre Paradis

VIQ les outils légaux nécessaires pour s'attaquer à la pollution industrielle», a fait valoir M. Paradis.

Si le projet de loi devait voir le jour, celui-ci aurait pour effet entre autres d'accroître les sanctions imposées aux entreprises délinquantes.

Dans le cas d'une première offense, l'amende exigée varierait de 10 000\$ à 25 000\$ alors que pour les infractions subséquentes, les amendes réclamées se situeraient entre 20 000\$ et 50 000\$.

Par cette nouvelle législation, le ministre de l'Environnement pourrait aussi exiger d'une entreprise, par l'intermédiaire d'une

ordonnance, de cesser tout rejet de contaminant jusqu'à ce que cette dernière ait déposé une demande d'attestation auprès du MENVIQ.

D'autre part, appelé à commenter le dossier de l'incinérateur Tricil, à Mercier, Pierre Paradis a soutenu que son ministère a agi avec le maximum de rapidité dans cette affaire, malgré les critiques du milieu écologiste.

«Le cabinet du MENVIQ, dans le cas de Tricil, a été mis au courant il y a 45 jours, la suite n'a pas tardé, les mandats de perquisition ont été émis par les tribunaux jeudi de la semaine dernière, les perquisitions ont été effectuées vendredi, l'enquête se poursuit rapidement», a indiqué M. Paradis.

Le ministre a précisé que l'enquête était menée à la fois par sa «police verte» et par la Sûreté du Québec.

Des centaines de barils et d'appareils électriques contaminés seraient enfouis près de l'incinérateur, hors de service depuis deux ans. Il servait à brûler des hydrocarbures et déchets organiques dangereux.

### Caoutchec

Le ministre Pierre Paradis a d'autre part précisé «qu'une vérification administrative» avait été ouverte dans le dossier de la compagnie Caoutchec, qui aurait touché des paiements particulièrement généreux de Québec pour l'élimination des pneus du dépôt de Saint-Amable.

Pierre Paradis a indiqué que le contrat liant Québec et la firme Caoutchec avait été révisé l'an dernier, à la suite de l'incendie du dépôt, et qu'il avait reçu «toutes les approbations gouverne-

mentales, incluant celle du Conseil du trésor».

Le ministre Paradis n'écarte pas cependant que des écarts aient pu se produire dans «la gestion quotidienne du contrat».

J'ai demandé au sous-ministre de l'Environnement de vérifier si

dans l'application quotidienne, il y aurait eu du laxisme», a précisé M. Paradis.

La Presse rapportait dans son édition d'hier que Caoutchec aurait notoirement eu droit à près de 145 000\$ pour déchiqueter 300 pneus, et à près de 43 000\$ pour le déjantement de 800 pneus.

## Rencontre avec Charest SUR Grande-Baleine

FREDERIC TREMBLAY de La Presse Canadienne QUÉBEC

Le ministre de l'Environnement, Pierre Paradis, rencontrera ce soir à Montréal, son nouvel homologue fédéral, Jean Charest, afin de discuter du délicat dossier Grande-Baleine.

L'entretien devrait donner lieu à des échanges particulièrement pointus sur le processus environnemental concernant les routes menant à Grande-Baleine.

«Je m'attends à ce que le gouvernement fédéral passe à l'action, accepte que le Québec ait complète juridiction en ce qui concerne les infrastructures», a indiqué M. Paradis, hier, au cours d'une rencontre avec la presse.

Cette partie des travaux (routes et autres infrastructures), conformément aux vœux de Québec, fait présentement l'objet d'une étude environnementale distincte des barrages, et n'est soumise qu'à un examen provincial.

Or, Ottawa n'a toujours pas renoncé à son «droit» d'intervenir dans cette partie des travaux. Au contraire.

Le ministère fédéral des Pêches et Océans a en effet effectué sa propre évaluation environnementale des infrastructures. Le ministre titulaire, John Crosbie, doit transmettre sous peu - si ce n'est déjà fait - ses recommandations au ministre Jean Charest.

En vertu de la loi fédérale, le ministre Crosbie pourrait exiger de son collègue que soit tenue une audience sous l'égide du Bureau fédéral d'examen environnemental.

### Entente irréaliste

Pour ajouter à la pression, le nouveau président du Bureau fédéral d'examen environnemental, Michel Dorais, a qualifié il y a quelques semaines «d'irréaliste» l'entente intervenue entre Québec et Ottawa et qui permet de scinder en deux l'évaluation environnementale de Grande-Baleine.

Depuis cette déclaration, M. Dorais a fait parvenir au ministre Pierre Paradis une missive expliquant qu'il aurait été mal cité.

Quoi qu'il en soit, une intervention d'Ottawa dans le processus environnemental sur les infrastructures se traduirait inévitablement par de nouveaux délais, au moment où Hydro-Québec affirme que le projet Grande-Baleine accuse déjà des retards importants et coûteux.

Dans un souci d'agir avec célérité, le ministre Pierre Paradis donnait d'ailleurs le feu vert la semaine dernière aux audiences publiques sur cette partie du projet (infrastructures).

Les comités d'examen environnementaux Kativik (Inuit) et COMEX (Cris) ont 90 jours pour se livrer à cet exercice, qui consistera notamment à l'analyse de l'étude d'impact produite par Hydro-Québec.

### Choix de la présidence

Le choix du (ou des) président de la commission multipartite qui aura pour mission d'étudier l'impact environnemental du projet Grande-Baleine (essentiellement les barrages selon les accords actuels) fera aussi partie des discussions ce soir entre MM. Charest et Paradis.

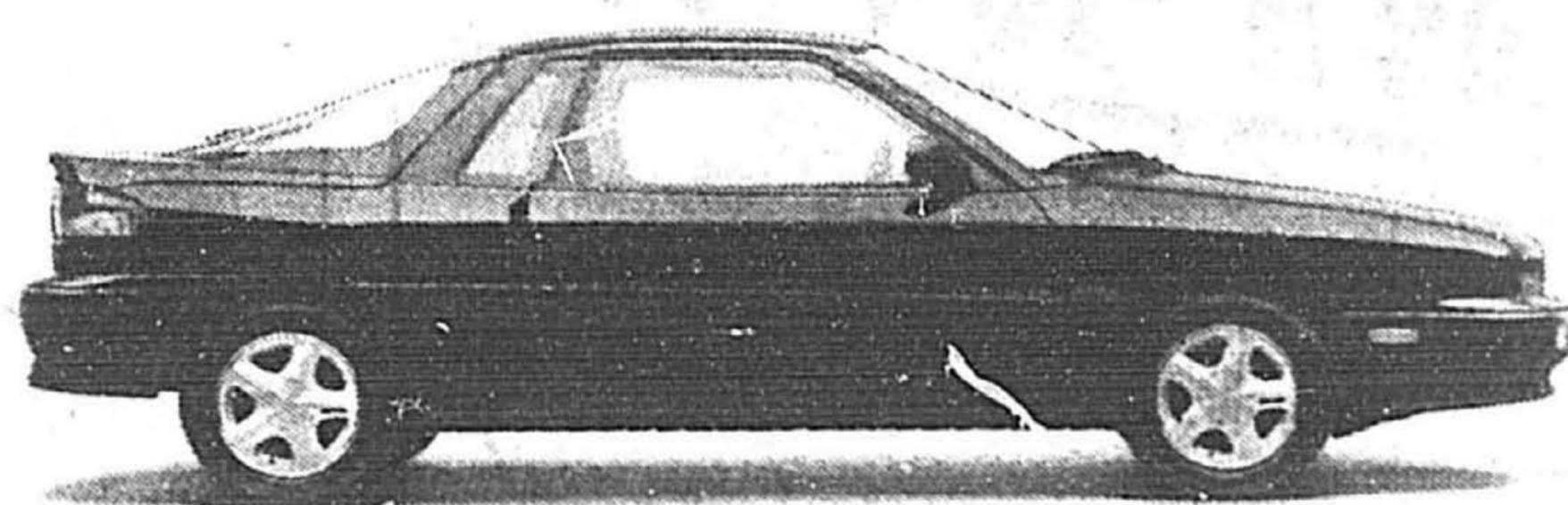
Le ministre Paradis a précisé que les noms de Paul Lacoste, ancien recteur de l'Université de Montréal, et de Peter Jacobs, professeur en aménagement au même endroit, constituaient «un choix acceptable» pour Québec afin de co-présider cette commission.

Bien que l'ex-ministre fédéral de l'Environnement, Robert de Cotret, ait cautionné les deux candidats, M. Paradis a souligné que Jean Charest devait à son tour faire de même.

Cette commission comptera des représentants des gouvernements fédéral et provincial ainsi que des communautés inuk et cris.

D'ailleurs, des porte-parole de ces groupes autochtones doivent participer à la rencontre de ce soir.

# Voici notre réponse à la compétition japonaise.



## Deux autres Japonaises.

La Stylus berline S d'Isuzu

10 995\$\* ou 229,23\$ par mois (location)†

Transport, préparation et plein d'essence inclus.

Rouler en Stylus berline 4 portes, c'est du sport. Son moteur de 1,6 litre à 5 vitesses est un routier en puissance. Sportive à souhait, la Stylus est familiale d'un pare-choc à l'autre.

Les mordus de la performance savourent

le plaisir de conduire l'Impulse XS: moteur 4 cylindres à 16 soupapes, injection électronique multipoint, freins assistés à disque et suspension indépendante de type Lotus sur les quatre roues... Bref, la puissance maîtrisée.

L'Impulse XS d'Isuzu

13 745\$\* ou 284,99\$ par mois (location)†

Transport, préparation et plein d'essence inclus.

Faites l'essai de la Stylus berline S et de l'Impulse XS chez votre concessionnaire Passeport. Elles sont construites pour vous.

Nous savons ce que vous voulez.



\* Prix basé sur le PDSF moins 750 \$ de remise de Passeport, moins 500 \$ du programme Premier acheteur Passeport. Rabais additionnel de 20 \$ de votre concessionnaire Passeport à l'achat de la Stylus S. Cependant, l'acheteur peut choisir la remise Passeport ou le financement GMAC. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Détails chez votre concessionnaire Passeport. Taxes en sus.

† Tarif mensuel établi d'après le PDSF, pour un terme de 48 mois, avec valeur résiduelle de 3918,00 \$ pour la Stylus S et de 4648,00 \$ pour l'Impulse XS. Sujet à approbation par GMAC. Détails chez votre concessionnaire Passeport. Taxes, immatriculation et assurance en sus.

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES PASSEPORT DU QUÉBEC

Passeport St-Jean 385, rue Laberge St-Jean-sur-Richelieu Tél.: (514) 359-1144	Passeport Décarie 8400, boul. Décarie Montréal Tél.: (514) 483-5555	Passeport Terrebonne 705, boul. des Seigneurs Terrebonne Tél.: (514) 964-1374	Passeport Laprairie 1055, boul. Ste-Elizabeth La Prairie Tél.: (514) 659-8994	Passeport Laval 1615, boul. St-Martin Est Dorval, Laval Tél.: (514) 385-9191	Passeport Hochelaga 4500, rue Hochelaga Montréal Tél.: (514) 251-1552	Passeport Sherbrooke 4880, boul. Bourque Rock Forest Tél.: (819) 823-1400	Passeport Sorel-Tracy 7025, avenue Plaza Tracy Tracy Tél.: (514) 746-1227	Passeport Blainville 249, boul. Seigneurie-Ouest Blainville (Sud-Est 25 de l'autoroute des Laurentides) Tél.: (514) 437-6317	Passeport LaSalle 7910, boul. Newman LaSalle Tél.: (514) 365-2195	Passeport Granby 1348, rue Principale Granby Tél.: (514) 378-1404	Passeport West Island 10333, boul. Gouin-Ouest Rabro Tél.: (514) 684-3161	Passeport Drummondville 825, boul. St-Joseph Drummondville Tél.: (519) 477-2323
--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--	--

# Le projet de loi de Rémillard respecte l'esprit de Bélanger-Campeau, selon des ex-commissaires

LIA LÉVESQUE  
Presse Canadienne

Le projet de loi du ministre Gil Rémillard respecte bien l'esprit du rapport de la Commission Bélanger-Campeau. Toutefois, il faudra voir le sens qui sera donné à certains « considérants » qui accompagnent le texte.

Telle est l'opinion qu'ont émise hier des ex-commissaires de la Commission Bélanger-Campeau, rejoints par La Presse Canadienne: Mme Lorraine Pagé de la CEQ, M. Ghislain Dufour du Conseil du patronat et M. Serge Turgeon de l'Union des artistes.

**Ghislain Dufour**

Le président du CPQ Ghislain Dufour se réjouit du fait que le gouvernement se soit gardé une marge de manoeuvre suffisante pour s'adapter à la conjoncture politique à venir.

M. Dufour constate la conformité du projet de loi avec le rapport de la commission et se montre même satisfait de la précision d'un point qu'il trouvait obscur.

« Pour nous, c'était essentiel que le gouvernement du Québec conserve en tout temps sa pleine initiative d'appréciation (de la situation politique à venir). Ce n'est pas une commission qui doit gérer le Québec. L'Assemblée nationale est souveraine. Ça, c'est dit clairement. »

Le président du Conseil du patronat note aussi avec satisfaction qu'une chance égale est donnée aux deux commissions parlementaires, celle sur la souveraineté et celle qui pourra étudier d'éventuelles offres à venir du Canada anglais.

**Serge Turgeon**

De son côté, le président de l'Union des artistes Serge Turgeon montre ouvertement des ré-

serve, non pas en ce qui a trait au corps du projet de loi mais à l'égard des « considérants ».

« J'ai l'impression que le premier ministre veut se garder la liberté d'interpréter ce qui peut être la souveraineté. Et ça, ce serait élargir le mandat qui a été donné », commente M. Turgeon.

Le président de l'UdA souligne que ces « attendus » et ces « cons-

idérants » sont « quand même importants » dans tout projet de loi, car c'est souvent dans ces préliminaires qu'on comprend où le législateur veut aller. « Ce sont les paramètres à l'intérieur desquels le gouvernement veut agir. »

**Lorraine Pagé**

Mme Lorraine Pagé, de la CEQ, promet aussi une vigilance de

tous les instants pour qu'il n'y ait pas « distorsion » de la volonté de la commission et de la volonté populaire.

« Ce qu'on a voulu, à la commission, ce n'est pas de réduire sa marge de manoeuvre législative, c'est réduire sa marge de manoeuvre politique. Il n'a pas de marge de manoeuvre politique pour faire n'importe quoi. »

Cette marge de manoeuvre, le gouvernement Bourassa n'en a pas abusé avec son projet de loi, estime Mme Pagé.

La présidente de la CEQ émet néanmoins une réserve. « On verra le sens qu'il donnera aux attendus qu'il a ajoutés au projet de loi, en disant que le gouvernement a la pleine faculté d'initiative et d'appréciation. »

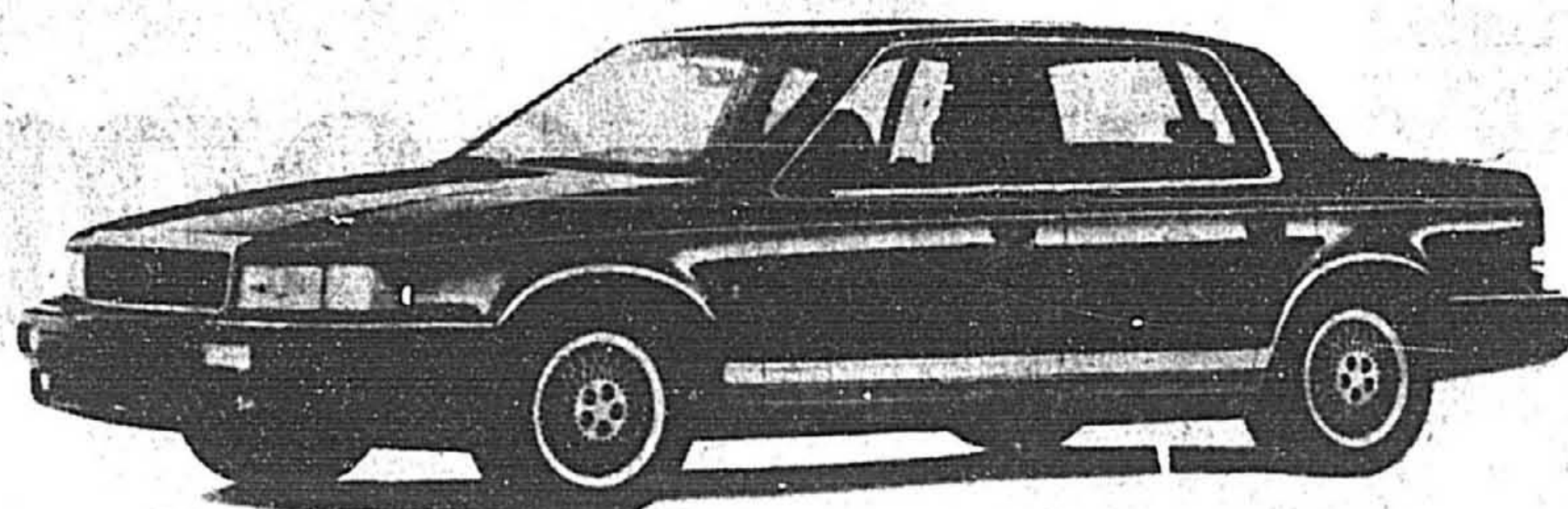
# Chrysler continue d'améliorer ses valeurs sûres.

Jusqu'à **2 000\$** de remise en argent ou **taux de crédit du fabricant** pour 48 mois pour certains modèles.

**PLUS**

Rabais sur les ensembles d'accessoires en option jusqu'à

**1 470\$\*\***



**Dodge Spirit/Plymouth Acclaim**

1 000 \$ de remise en argent ou taux de crédit offert par le fabricant\*  
- Plus puissantes et plus agréables à conduire que tout autre modèle concurrent - Motor Trend Ensemble d'accessoires en option offrant le climatiseur sans frais\*\*.



**Plymouth Sundance/Dodge Shadow**

750 \$ de remise en argent ou taux de crédit offert par le fabricant\*  
Équipées de 7 caractéristiques standard, ces voitures constituent les valeurs sûres à 4 portières de Chrysler.



**Colt 200**

750 \$ de remise en argent ou taux de crédit offert par le fabricant\*  
La sportive des années 90 qui vous offre la technologie japonaise... à un prix maintenant plus abordable.

**Colt 100**

Ajoutez-y 750 \$ de remise en argent\* et la Colt 100E vous est proposée à partir de 6 973 \$\*\*\*. Vous pouvez choisir un taux de crédit offert par le fabricant plutôt que la remise en argent\*.

**THERMOPOMPES SUPER AUBAINE**

- LENNOX
- CARRIER
- RHEEM
- YORK
- ARMSTRONG
- MITSUBISHI

**Carrier 2 TONNES 38 YG**  
**3995\$**  
AVEC INSTALLATION COMPLÈTE

Financement 100% offert aux acheteurs qualifiés

CONTACTEZ LE SEUL CENTRE DE THERMOPOMPES À RABAIS À MONTRÉAL  
**733-1414**

ECONOTECH

**Mijb** La boutique de classe à Laval

**Vente de soldes printemps-été**

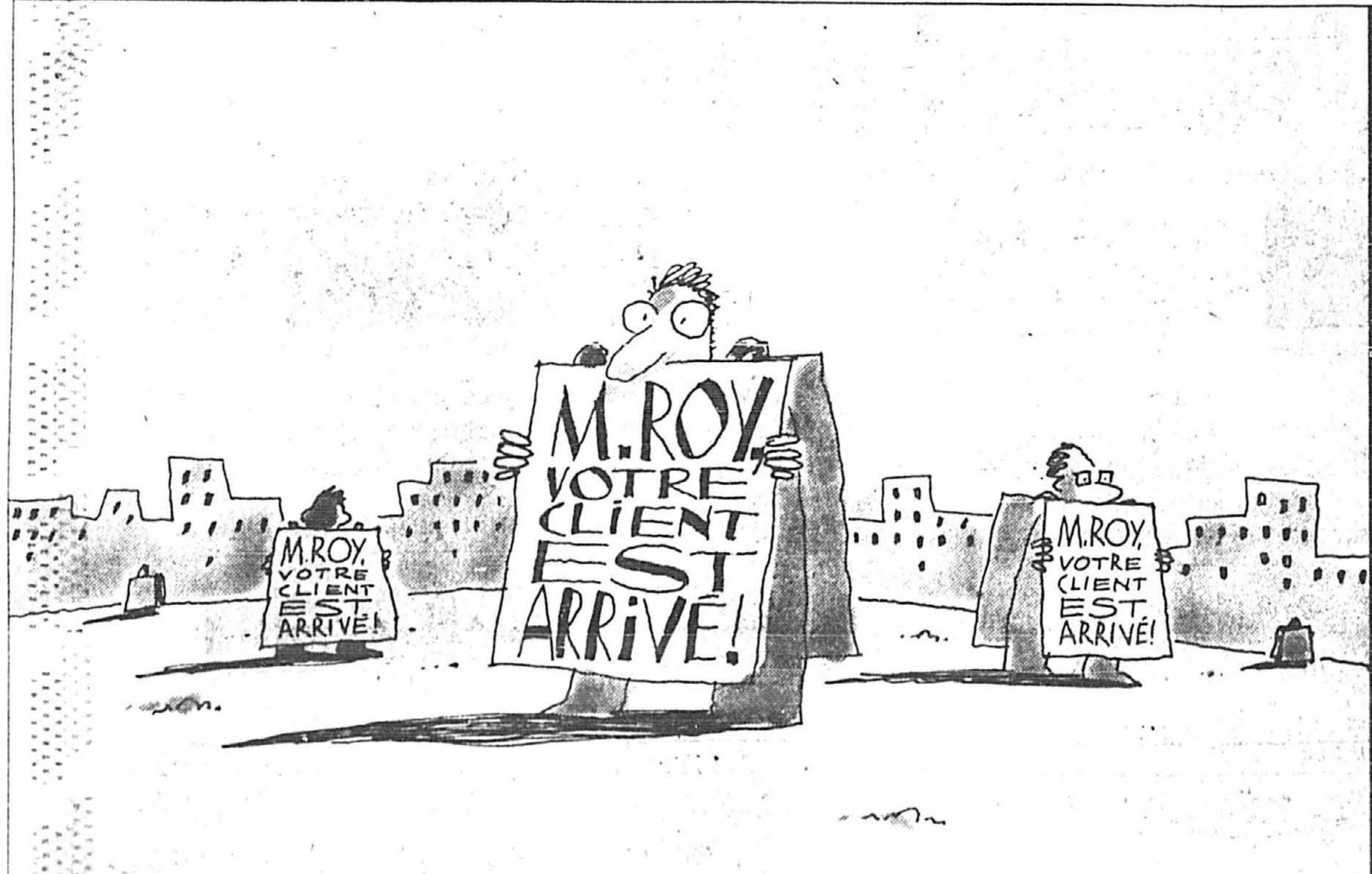
Collections allemandes, américaines et italiennes

Laurel, Crisca, Mondy, Coranit, Basler, Mr. Jax, Irving Samuel, Raffinati, Jérémie D. (Tailles de 4 à 22 ans)

Souliers et divers accessoires

**30% - 40% - 50%**

645, boul. Samson, Sainte-Dorothée Laval - Tél.: 689-1516  
Ouvert tous les jours de 10 h à 17 h, sauf le jeudi jusqu'à 21 h et le vendredi jusqu'à 18 h.



LE TÉLÉAVERTISSEUR.

**Plus sûr. Plus vite. Moins cher.**

**NATIONAL PAGETTE**

DANS LES TÉLÉBOUTIQUES BELL.

## Les camionneurs bloquent l'autoroute 401

Presse Canadienne

Toronto

Des centaines de camionneurs mécontents ont bloqué la circulation sur l'autoroute 401, hier, congestionnant la circulation vers l'est de la ville de To-

ronto, afin d'attirer l'attention sur le fait qu'ils ne peuvent concurrencer leurs collègues routiers américains.

Les quelque 300 camionneurs entendent poursuivre le barrage de l'autoroute 401 en direction est et ouest, tant

qu'ils n'obtiendront pas des gouvernements fédéral et ontarien, la promesse d'une révision des taxes élevées et de la réglementation sévère qui, selon eux, accordent des avantages injustifiés à leurs concurrents américains effectuant du transport au Canada.

## La CSN en campagne référendaire

GILLES NORMAND  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) tiendra vendredi, à Laval, un conseil confédéral spécial pour faire le bilan de sa

campagne en faveur de la souveraineté du Québec, amorcée il y a un an, et pour mettre au point une stratégie permettant de prendre part à la démarche référendaire.

Membre fondateur du Mouvement Québec, le président de la CSN, Gérard Larose, a annoncé à La Presse, hier, qu'un blitz serait mené auprès des 245 000 travailleurs syndiqués de la centrale, pour les sensibiliser à la campagne référendaire, avec l'objectif d'amener 10 p. cent d'entre eux (environ 25 000 membres) à s'engager dans l'action entreprise par ce mouvement souverainiste.

Le Mouvement Québec, dont le président est Serge Demers, a été mis sur pied au cours des travaux de la Commission Bélanger-Campeau, pour s'assurer que le gouvernement Bourassa tienne bel et bien un référendum sur la souveraineté du Québec, avant le 26 octobre 1992.

Le président du Parti québécois, Jacques Parizeau, et le chef du Bloc québécois à Ottawa, Lucien Bouchard (l'un des fondateurs), y ont aussi adhéré.

M. Larose, bien que déplorant la forte représentation du groupe ministériel au sein des commissions parlementaires créées par le projet de loi 150, de même que certains considérants qui peuvent donner l'impression que « Robert Bourassa se ménage une marge politique », se réjouit du document présenté par le ministre Gil Rémillard.

« Ce qui est intéressant, c'est que le premier ministre n'a pas eu d'autre choix que de correspondre à la volonté exprimée par la Commission Bélanger-Campeau. Mais, d'ici 18 mois, il faudra maintenir à son endroit la même vigilance que nous avons observée durant les travaux de la commission constitutionnelle », souligne le président de la CSN.

De tous les fabricants automobiles nord-américains, Chrysler a obtenu, pour la quatrième année de suite, le plus haut taux de satisfaction de la clientèle.

J.D. Power & Associates

### Chrysler Dynasty

750 \$ de remise en argent ou taux de crédit offert par le fabricant\*.

Cette berline qui accueille six personnes offre un confort et une qualité admirables. Elle est en fait notre voiture de classe intermédiaire la plus avantageuse qui soit!



### Plymouth Voyager/Dodge Caravan

Économisez 1 000 \$ sur un ensemble d'accessoires en option\*\*.

Voyez votre concessionnaire au sujet des remises en argent que le fabricant offre au concessionnaire. Avec plus de 250 000 véhicules vendus, Chrysler surpasse tous ses concurrents réunis (R.L. Polk)



### Dodge Shadow «S»/Plymouth Sundance «S»

À seulement 8 995 \$, c'est notre meilleur prix, et la meilleure valeur que vous ne puissiez obtenir.\*\*\*

Votre choix: 500 \$ de remise en argent sur les modèles à 5 vitesses ou boîte-pont automatique sans frais!



### Plymouth Laser

500 \$ de remise en argent ou taux de crédit offert par le fabricant\*.

Un coupé sport abordable qui offre suffisamment de performance pour concurrencer la Porsche 944. Road and Track



### Pick-up Dodge Ram

1 000 \$ de remise en argent ou taux de crédit offert par le fabricant\*.

Les pick-up Dodge Ram équipés de freins avec système antibloquage en équipement standard obtiennent, pour la deuxième année de suite, le plus haut taux de satisfaction de la clientèle.

J.D. Power & Associates



(Offre excluant modèle diesel 1991)

### Chrysler Imperial

2 000 \$ de remise en argent ou taux de crédit offert par le fabricant\*.

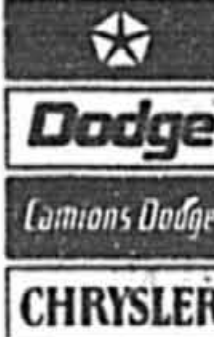
Le joyau de Chrysler: grand luxe et style traditionnels combinés à une technologie sophistiquée et à une fabrication soignée.



Chez Chrysler, nous allons droit au but: nous vous proposons des offres sans pareilles. Tout comme nos voitures, d'ailleurs: qualité et valeur inégalées. Passez donc sans tarder chez votre concessionnaire Chrysler, Plymouth ou Dodge et venez comparer nos prix. Économisez aussi sur les ensembles d'accessoires et obtenez les remises en argent offertes au concessionnaire par le fabricant sur de nombreux modèles.

## L'Avantage Chrysler

Profitez d'avantages semblables pour les modèles Daytona, Le Baron Coupe, Dakota et Ram 50 chez les concessionnaires Chrysler du Québec.

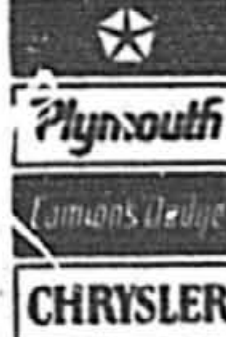


\* Ces offres sont mutuellement exclusives et ne s'adressent qu'aux particuliers achetant au détail. Elles annulent et remplacent toutes les offres précédentes et ne peuvent être combinées à aucune autre. Les demandes de crédit pour un terme maximal de 48 mois sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Credit Canada Inc. Les frais de transport, d'immatriculation, d'assurances ou autres et les taxes sont en sus. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Les véhicules achetés doivent être livrés à partir du stock actuel des concessionnaires, du 1 mai 1991 jusqu'à la fin de ce programme telle qu'elle sera déterminée par Chrysler Canada Inc. Seule l'offre de remise en argent est applicable dans le cas des véhicules loués à long terme à des particuliers.

\*\* Cimaiseur offert sans frais sur certains modèles spécialement équipés. Les économies associées aux ensembles d'accessoires sont établies d'après le prix de détail suggéré par le fabricant pour ces accessoires lorsqu'ils sont achetés séparément, 1 470 \$ de rabais sur le prix de détail suggéré par le fabricant pour les modèles Sprint/Acclaim.

\*\*\* Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base 1991. Les frais d'assurances, d'immatriculation, de transport (Sundance/Shadow: 400 \$, Colt 100E: 330 \$) ou autres et les taxes sont en sus. Les stocks étant limités, il se peut que les concessionnaires aient à commander ou à échanger les véhicules. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher.

1 Les remises en argent sont offertes pour un temps limité. Voyez votre concessionnaire pour les détails. Les véhicules doivent être achetés et livrés à partir du stock actuel des concessionnaires, du 1 mai 1991 jusqu'à la fin de l'offre telle qu'elle sera déterminée par Chrysler Canada Inc. Seule l'offre de remise en argent est applicable dans le cas des véhicules loués à long terme à des particuliers.



cornfort physio sport spa inc.

**physiothérapie**  
spécialisé en orthopédie et thérapie sportive  
assurances, cast, raq, dva son acceptés  
**DÉPARTEMENT DE SPORT SPA**  
massothérapeutes: massage suédois.  
loufa: kinesiologiste classes d'exercices.  
diététiste: conseil en nutrition

5730, chemin upper machine (à ndg) 489-2135

**SOLDE**  
**20e ANNIVERSAIRE**  
chez  
*Balmonti-Geoffrion.*  
**de 20% à 50%**

Le carrefour de la mode européenne vous offre des rabais allant de 20 à 50% sur ses collections printemps / été. Des rabais sur tous ses vêtements signés et importés de France, d'Italie, d'Allemagne.

### HOMMES

- complets et vestons sport prêt-à-porter
- pulls
- polos
- chemises
- pantalons
- cuir et suède
- chaussures Bally

### FEMMES

- nos collections
- LAUREL**
- ESCADA**
- DINO VALIANO**
- et autres signatures.

COMPLETS SUR MESURE  
498\$  
2 POUR 975\$  
(Livraison 2 semaines)

*Balmonti-Geoffrion.*  
1499, rue Fleury Est, Montréal  
381-4267

LE TÉLÉAVERTISSEUR.  
**Plus sûr. Plus vite.  
Moins cher.  
Beaucoup moins cher.**

**50 \$ DE RABAIS**  
DANS LES TÉLÉBOUTIQUES BELL

Présentez ce bon à l'achat de n'importe quel téléavertisseur offert dans les Téléboutiques Bell, jusqu'au 30 juin 1991. Vous obtenez aussi, sans frais supplémentaires, le service de rétention des messages vocaux. Limite d'un bon par téléavertisseur. Pour connaître la Téléboutique Bell la plus près de chez vous, appelez au 1 800 361-9844.

**NATIONAL PAGETTE**  
Le Leader au Canada  
Une Compagnie BCE Mobile

## Québec devra payer comptant pour les autobus, dit Elkas

ANDRÉ PÉPIN  
du bureau de La Presse  
QUÉBEC

Le gouvernement du Québec n'a plus aucune marge de manœuvre pour financer le développement du transport en commun, plus particulièrement dans la région de Montréal. Les sommes engagées arrivent à peine à défrayer les coûts des emprunts. En fait, plus de 90 p. cent des budgets pour les immobilisations servent au financement des dettes à long terme.

Dans une note qu'il vient de déposer au cabinet, le ministre des Transports, M. Sam Elkas, lance un véritable cri d'alarme à ce sujet, indiquant qu'il faut à tout prix payer les nouveaux autobus comptant si l'on veut rajeunir les services de transport en commun. Il n'est plus question d'investissements majeurs. Les prolongements de lignes de métro ne sont plus au programme, du moins pas avant la fin du siècle et ce, malgré les engagements électoraux, comme l'indiquait *La Presse* dans un récent reportage.

M. Elkas fournit une longue liste de lacunes dans le financement du transport en commun et souligne les difficultés croissantes de ces services publics, principalement pour la région de Montréal.

Ce qui ajoute aux difficultés, c'est que la clientèle est à la baisse. En effet, dans la grande région métropolitaine, qui représente près de 78 p. cent des déplacements en transport en commun de l'ensemble du Québec, la part de marché de ce mode est passée de 29 à 25 p. cent entre 1982 et 1987. Par ailleurs, dans la même région, le nombre de voitures-personnes s'est accru de 40 p. cent depuis 1974.

Durant la même période, les investissements étaient massifs et financés sur de longues périodes. Voici quelques données révélatrices pour la période de 1976 à 1989:

- pour l'ensemble des sociétés de transport, le nombre d'autobus est passé de 2614 à 3250;
- les dépenses d'immobilisations étaient d'environ 8 millions seulement en 1976, alors qu'elles sont maintenant de 188 millions;
- la STCUM a construit la ligne 5 du métro et prolongé les lignes 1 et 2.

Le ministre Elkas alerte ses col-

lègues. «La constitution d'un patrimoine important depuis 20 ans implique qu'une part croissante des ressources financières devra être consacrée à l'entretien, soit 148 millions par année, car le vieillissement des équipements et infrastructures est devenu un enjeu majeur», dit-il.

Le ministre souligne par ailleurs à grands traits les difficultés que posent l'étalement urbain. «Ce phénomène d'étalement urbain a été très prononcé dans la région métropolitaine de Montréal durant les trois dernières décennies. Alors qu'en 1966, 75 p. cent de la population de la région habitait le territoire de la CUM, en 1996 ils ne seront plus que 55 p. cent», écrit le ministre. Ce dernier voit mal comment financer le transport en commun dans les villes de la couronne, à faible densité démographique.

Le ministre suggère que la vie utile des véhicules soit prolongée, à la suite d'études précises qui pourraient être réalisées. Également que l'on examine l'achat d'édifices déjà construits plutôt que de toujours songer à de nouvelles constructions. Cette suggestion vaut d'ailleurs pour l'utilisation de voies ferrées existantes, à Laval, pour compenser l'abandon d'un projet de métro. Par ailleurs, d'ici 1996, le gouvernement du Québec entend acheter de plus en plus d'autobus en les payant au comptant plutôt que de recourir constamment au financement à long terme.

Le gouvernement du Québec entend par ailleurs investir des sommes importantes pour transformer des autobus existants qui serviront au transport des personnes handicapées. Actuellement, le transport des personnes à mobilité réduite est mal organisé et coûte 14 \$ par transport en moyenne, alors que le transport en commun ne coûte que 2 \$.



Voici Avis Express

# Sortez vite de cet aéroport!



Avis loue des voitures GM. Buick Regal.



## AVIS

Nous y mettons du coeur plus que jamais.

©1991 Aviscar Inc.  
Avis est une marque déposée d'Aviscar Inc.

MAINTENANT VOUS POUVEZ LOUER CHEZ AVIS PLUS VITE QUE JAMAIS!

Avis Express, c'est sérieux... parce que c'est véritablement VITE! Maintenant, vous pouvez vous diriger directement au comptoir Avis Express (situé dans l'aire de stationnement près de votre voiture). Vous y signez le contrat de location et vous partez... VITE! Ce nouveau service est disponible sans frais additionnels en haute saison de voyages d'affaires dans plusieurs aéroports du Canada. Appelez tout simplement Avis pour faire votre réservation, mentionnez votre numéro Avis Wizard (disponible sans frais) et demandez le service Avis Express. La prochaine fois que vous désirez louer une voiture, adressez-vous à votre conseiller en voyages et demandez Avis. Ou appelez: 1-800-879-AVIS (1-800-879-2847). Avec un numéro Wizard et Avis Express, vous ne trainerez pas longtemps à l'aéroport. Car chez Avis «Nous y mettons du coeur plus que jamais».

## memotec

### Un actionnaire important attaque la sollicitation de Gordon Capital!

D I F F U S I O N À V O L O N T É

Montréal, le 14 mai 1991 - Charles Johnston, administrateur de Memotec, et un des plus importants actionnaires individuels de la société, détenant 2.5 millions d'actions ordinaires, apportait aujourd'hui son appui sans réserve à la direction de Memotec aussi bien au président du conseil, Eric Baker, qu'au président, William McKenzie.

Il déclare «je suis en total désaccord avec la procuration de Gordon Capital qui veut remplacer trois des treize membres du conseil d'administration proposés par la direction et devant être élus lors de l'assemblée annuelle spéciale des actionnaires devant avoir lieu le 16 mai».

Monsieur Johnston déclare «je ne prends parti pour aucun des deux belligérants puisque ma candidature fut proposée dans chacune des deux procurations. Par contre, étant un investisseur important dans la société, je surveille attentivement les gestes posés par chacun des membres de la direction. Memotec est bien administrée et rentable et, à mon avis, la société porte une grande attention aux intérêts de ses actionnaires».

Il ajoute «je ne connais aucune des personnes proposées par Gordon Capital, mais l'argumentation utilisée dans leur circulaire d'information n'a aucun sens».

«Il semble évident que les vraies intentions derrière la sollicitation de Gordon Capital sont celles de quelqu'un qui désire s'approprier le contrôle de Téléglobe sans rien payer aux actionnaires».

Monsieur Johnston souligne que si Gordon Capital emporte la bataille des procurations, ses candidats joints aux quatre membres de BCE exerceront le contrôle du conseil d'administration. «Et cela ne leur aura pas coûté un sou», ajoute-t-il.

Charles Johnston, citoyen américain, demande aux actionnaires de ne pas signer la procuration de Gordon Capital et précise que selon son expérience, l'attitude de Gordon Capital est inacceptable. «Si la stratégie mise de l'avant par Gordon Capital pour permettre à une tierce partie anonyme de prendre le contrôle de la société d'une façon tout à fait injuste pour les autres actionnaires, avait été utilisée dans mon pays, ceci aurait été vu comme un scandale».

Si vous désirez d'autres renseignements ou si vous avez égaré votre procuration de Memotec appelez à frais virés (514) 738-3974.

Nous vous demandons de ne pas signer la procuration bleue de Gordon Capital. Nous vous demandons de retourner la procuration blanche de Memotec ou de vous présenter à l'assemblée annuelle spéciale des actionnaires qui aura lieu à l'Hôtel des Gouverneurs - Le Grand, au 777 rue University, Montréal, jeudi le 16 mai, à 15:00 heures.